

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LE BAPE : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président  
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire  
M. JOSEPH ZAYED, commissaire

POUR LA CCEBJ : M. PAUL JOHN MURDOCH, président  
Mme MANON CYR, mairesse de Chibougamau  
Mme MELISSA BROUSSEAU SAGANASH, commissaire  
M. JEAN PICARD, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 3

---

Séance tenue le 4 septembre 2014 à 13 h 15  
Neokweskkau Sports Complexe  
206 Main Street 1000, 3<sup>e</sup> rue  
Mistissini

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2014

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. REGGIE TOMATUK..... 1  
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR L'EXPOSITION ET LA  
TOXICITÉ POUR LA FAUNE ET LA FLORE AVOISINANT UNE MINE D'URANIUM..... 4

Mme Nathalie Paquet

Mme Isabelle Guay

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. PETER COONISHISH ..... 21  
M. ANDREW COON..... 46

REPRISE DE LA SÉANCE

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

IMPACTS FAUNIQUES ET ENCADREMENT QUÉBÉCOIS ..... 58

M. François Martin

QUESTIONS DE LA COMMISSION ..... 66

M. GRAEME MORIN..... 91

---

**SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2014  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
REGGIE TOMATUK**

5

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

10 Nous allons avoir dans quelques instants une présentation par madame Marthe Côté de la Direction des évaluations environnementales des projets nordiques au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Mais avant de commencer son intervention, j'appellerais monsieur Reggie Tomatuk parce que je ne sais pas s'il veut traiter de la présentation de madame Côté.

15

Alors est-ce que monsieur Tomatuk est dans la salle? Ah, à Chisasibi, je m'excuse!

Le voici, d'accord.

Bonjour monsieur Tomatuk.

20

**PAR M. REGGIE TOMATUK :**

*Waachiya.*

25

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Two questions.

30

**PAR M. REGGIE TOMATUK :**

35

I only have one question. We know that as Crees we depend so much on the environment, the wildlife, the air that we breath, the fish that we eat, the animals and the question is: if this ever happens, what I would like to know is back in the fifties' or is it in the sixties', Elliot Lake had difficulties regarding the uranium – it would be good to know exactly how many uranium sites were there in Canada or North America – but the question is why is that the people that are living in Elliot Lake are not allowed to either drink from the water, swim from the lake? Like these are the questions that we are asking and it would be important to know why is it – why is it that we are not allowed to roam these rivers and lakes that we always were and doing for thousands of years?

40 *J'ai seulement une question. Nous savons qu'en tant que personnes crie, nous dépendons*  
*beaucoup sur l'environnement, sur la faune, l'air que nous respirons, le poisson que nous*  
*mangeons, les animaux et ma question c'est : si cela va de l'avant, j'aimerais savoir si, dans les*  
45 *années 50 ou 60, est-ce que Elliot Lake avait des problèmes avec l'uranium? Et ce serait bon de*  
*savoir combien de sites d'uranium il y avait au Canada ou dans l'Amérique du Nord. Et ma*  
*question c'est : pourquoi est-il que les gens qui habitent à Elliot Lake ne peuvent-ils pas boire l'eau,*  
*se baigner dans le lac? Voilà les questions que nous nous posons et ce serait important de savoir*  
*pourquoi qu'on ne peut plus errer sur ces lacs et ces rivières où nous habitons depuis des*  
*millénaires.*

50 **PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Okay. I will direct your question to Mr. LeClair from the CCSN.

*Je vais diriger votre question à monsieur LeClair du CCSN.*

55

**PAR M. JEAN LECLAIR :**

Thank you. Just on Elliot Lake, there is actually, there's a report that we are preparing but  
there is also a very specific presentation that will elaborate quite a bit further on Elliot Lake with  
60 perhaps people that are much more qualified than I am to speak to the Elliot Lake situation now  
that as an existing mine. However, I would say that I am not aware of the restrictions on swimming  
and the activities that the gentleman is raising, but again I would like to say that this would be  
discussed in Quebec as part of a bigger discussion on ecology and impacts.

65 *Merci. Concernant Elliot Lake, il y a un rapport que nous préparons, mais aussi une*  
*présentation spécifique qui va entrer en plus de détails concernant le cas de Elliot Lake avec des*  
*gens qui sont beaucoup plus qualifiés que moi pour parler de cela, qu'il y a une mine qui existe sur*  
*les lieux, mais je ne connais pas les restrictions sur la natation et les autres activités que vous avez*  
*mentionnées, mais j'aimerais dire que ce sera discuté à Québec comme partie d'une plus grande*  
70 *discussion sur les questions de l'écologie et l'impact sur l'écologie.*

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Okay. You have heard the answer? You will...

75

*Alors, voilà. Vous avez entendu la réponse?*

**PAR M. REGGIE TOMATUK :**

80 Yes, I look forward in receiving the proper answer.

*Bon. Alors, je vais attendre pour avoir la bonne réponse. Merci.*

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

85 Yes you will. Okay, thank you.

**PAR M. REGGIE TOMATUK :**

90 *Waachiya.*

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

95 Alors comme je n'ai pas d'autres questions pour l'instant, le registre est ouvert évidemment.

Je vais demander à madame Côté de se préparer à nous livrer sa conférence, de même que peut-être aussi nous présenter l'équipe qui est avec elle.

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

100 Bonjour. Peut-être une petite précision, parce que nous aussi, on va faire des présentations plus abondantes à Québec sur l'écologie. C'est inscrit, en fait, dans le programme que j'ai, le 15 septembre.

105 Oui, la présentation, c'est des experts qui travaillent avec moi qui sont à Québec. La présentation va se faire par Skype.

110 Alors les personnes qui vont vous faire la présentation, si la magie de l'écran peut apparaître, il va y avoir madame Nathalie Paquet qui est écotoxicologue au sein de la Division de l'écotoxicologie de l'évaluation du risque à la Direction de l'expertise et des études au Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

Il va y avoir madame Isabelle Guay qui est chef d'équipe au Service des avis des expertises de la Division de suivi de l'état de l'environnement au ministère.

115 Il va y avoir aussi madame Gaëlle Triffault-Bouchet qui est chef de la Division d'écotoxicologie. On les voit à l'écran. Au centre, madame Triffault-Bouchet est au Centre

120 d'expertise des données environnementales, et monsieur Vincent Veilleux, physicien spécialiste en hydrodynamique.

Pour la présentation comme telle, deux (2) personnes vont intervenir, madame Paquet et madame Guay.

125 Mais pour les questions, dépendant de la teneur des questions, une ou l'autre de nos spécialistes, dépendant de leur teneur, va répondre à la question.

Maintenant, peut-être l'essentiel, le titre que porte la présentation est « L'exposition et la toxicité pour la faune et la flore avoisinant une mine d'uranium ». C'est la thématique qu'on nous a demandé de toucher, que le BAPE nous a demandé de toucher.

130 Alors sans plus tarder, je laisse la parole à Québec.

---

135 **PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
L'EXPOSITION ET LA TOXICITÉ POUR LA FAUNE ET LA FLORE  
AVOISINANT UNE MINE D'URANIUM**

140 **PAR Mme NATHALIE PAQUET :**

Bonjour et bienvenue à cette présentation conjointe du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et de la Direction du suivi de l'état de l'environnement.

145 Notre présentation, comme Marthe l'a bien dit tout à l'heure, porte sur l'exposition et la toxicité de l'uranium et de ses descendants pour la faune et la flore avoisinant une mine d'uranium.

La présentation va se diviser en cinq (5) principaux points. Tout d'abord, quels sont les contaminants préoccupants qui sont au pourtour des mines d'uranium.

150 Quelles sont les voies d'exposition pour la faune et la flore à ces contaminants préoccupants?

155 Quels sont les effets potentiels de ces contaminants préoccupants qui sont, sans surprise, des radionucléides. Donc on va regarder l'accumulation et la toxicité autant en milieu terrestre qu'en milieu aquatique.

On va vous parler des outils de quantification du risque qui existent.

160 Et on va finir par une légère conclusion.

Alors tout d'abord, si on commence par les contaminants préoccupants au pourtour d'une mine d'uranium!

165 Que ce soit une mine de fer, de nickel ou une mine d'uranium, la façon de déterminer les contaminants préoccupants est semblable. C'est selon le type de minerai qui se trouve sur le site qui va être exploité, du procédé qui va être utilisé par l'industrie et des additifs qui vont être utilisés.

170 Donc de façon générale, il va y avoir des contaminants qui proviennent, c'est entre autres les métaux autant dans les sols que dans l'eau; et dans l'eau, spécifiquement, il y a habituellement différentes formes d'azotes, les nitrates ou les nitrites par exemple ou des solides dissous totaux comme par exemple des anions qui sont par exemple des chlorures ou des cations comme le calcium.

175 Qu'est-ce qui est différent dans le cas d'une mine d'uranium, c'est la présence de radionucléides qui, eux, vont émettre différents types de rayonnement.

Il y a trois (3) types de rayonnement qui sont principaux, les alphas, les bêtas et les gammas.

180 Les rayonnements alphas sont très énergétiques, mais ils sont peu pénétrants, donc ils sont habituellement arrêtés soit par une feuille de papier ou par la couche superficielle de la peau.

Les rayonnements bêtas sont moyennement énergétiques et moyennement pénétrants, donc ils sont arrêtés par une feuille d'aluminium.

185 Tandis que les rayonnements gammas sont peu énergétiques, mais sont très pénétrants. Ça prend une couche de béton habituellement pour les arrêter.

190 En fonction des différentes caractéristiques des radionucléides, les experts en radioécologie s'entendent pour dire que ceux qui peuvent générer des effets potentiels pour la faune et la flore sont ceux qui ont une demi-vie, c'est-à-dire le temps que ça prend pour que la moitié de la quantité présente se désintègre soit supérieure à dix (10) jours.

195 Dans le cas spécifique d'une mine d'uranium, les contaminants préoccupants à retenir seraient l'uranium qui émet du rayonnement alpha, le thorium qui émet du rayonnement alpha et bêta, le radium qui émet principalement du rayonnement alpha, le plomb qui émet principalement du rayonnement bêta et le polonium qui émet principalement du rayonnement alpha.

Et dans tous les cas, ils vont aussi émettre une petite quantité de rayonnement gamma.

200 Donc quelles sont les voies d'exposition pour la faune et la flore à ces contaminants préoccupants? Habituellement, il y a deux (2) voies principales. C'est tout d'abord par contact direct, donc que ce soit un contact avec le sol ou l'eau qui est potentiellement contaminée ou par voie indirecte, c'est-à-dire par ingestion de nourriture qui, elle, a été contaminée.

205 La question est : comment peuvent se retrouver les radionucléides dans l'environnement!

210 Malgré qu'il y ait des bonnes pratiques pour essayer de limiter la dispersion, lors d'extraction du minerai ou à partir de la pile de résidus miniers, il peut y avoir des poussières ou des particules qui sont émises dans l'air, qui vont être dispersées et qui vont être déposées par la suite par le vent ou par la pluie sur le sol.

C'est de cette manière que les organismes terrestres vont être exposés aux radionucléides.

215 Pour le milieu aquatique, c'est le même principe. L'usine de traitement, il existe une usine de traitement, mais malheureusement, on sait qu'elle n'est pas efficace à cent pour cent (100 %). Donc il peut y avoir une petite quantité de radionucléides qui se retrouvent dans le milieu aquatique, que ce soit en solution ou dans les sédiments.

220 Donc les radionucléides qui ont davantage tendance à se disperser sont le plomb et le polonium. Ils descendent du radon qui est un gaz, tandis que le radium a davantage tendance à rester en solution dans l'eau, puisqu'il est plus soluble que les autres.

225 Maintenant qu'on a vu quels sont les contaminants et de la façon que les organismes peuvent être exposés, maintenant on va regarder quels sont les effets de ces radionucléides.

230 D'entrée de jeu, je peux vous dire que l'information qui va être présentée pour le milieu terrestre est tirée de quatre (4) revues de littérature qui a été colligée par les experts du Centre d'expertise, qui portaient sur la toxicité et la bioaccumulation de l'uranium, du thorium, du radium et du polonium.

230 Les deux (2) premières sont déjà disponibles sur le site du BAPE et sur le site du Centre d'expertise; la troisième sur le radium devrait sortir dans les prochains jours, et celle sur le polonium d'ici la fin de l'année.

235 Et l'information dans ces revues de littérature est disponible pour l'ensemble des organismes, autant les bactéries, le ver de terre ou les mammifères. Mais par souci d'intérêt pour



les personnes présentes aujourd'hui, on va se concentrer sur les végétaux, les oiseaux et les mammifères.

240 Et pour les mammifères aussi, je précise qu'on va principalement parler de la voie par ingestion, parce que c'est celle qui est plus représentative de ce qui se retrouve au pourtour des mines.

245 À titre indicatif, ces revues de littérature là représentent entre cent (100) et deux cent cinquante (250) articles scientifiques compilés et en plus de la lecture de rapports de spécialistes en radioécologie dont la CCSN qui est présente aujourd'hui, IRSN en France ou différents organismes internationaux.

250 Si on entre maintenant dans le vif du sujet! Où s'accumulent les différents radionucléides!

Chez les plantes, on sait que l'uranium, le thorium et le radium vont principalement s'accumuler au niveau des racines où il va y avoir peu de transferts le long de la plante.

255 Pour ce qui est du polonium, comme il vient principalement par déposition atmosphérique, il va plutôt s'accumuler au niveau des feuilles et, encore une fois, il va y avoir peu de transferts au niveau de la plante.

Et qu'importe les radionucléides, il y a habituellement peu d'accumulations dans les fruits.

260 Pour les oiseaux, il y a peu d'informations disponibles dans la littérature. On sait néanmoins que l'uranium va s'accumuler principalement au niveau des reins, que le radium va s'accumuler principalement au niveau des os et que le polonium va s'accumuler principalement au niveau du foie.

265 Pour ce qui est du thorium, il n'y a pas d'informations répertoriées, mais on sous-entend que c'est principalement au niveau des os comme chez les mammifères. Et dans tous les cas, il y aurait peu d'accumulations au niveau des muscles.

270 Chez les mammifères, il y a un petit peu plus d'informations disponibles.

Donc pour l'uranium, on sait qu'en plus de s'accumuler au niveau des reins, il va s'accumuler aussi dans les os, le foie et la rate.

275 Pour le thorium, on sait qu'il va y avoir peu de rétention à l'intérieur de l'organisme, jusqu'à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la quantité qui est ingérée qui va être excrétée. Et la quantité résiduelle va aller s'accumuler au niveau des os.

280 C'est un peu le même principe pour le radium, puis dans ce cas-là, c'est jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de la dose qui peut être excrétée et, dans ce cas-là, va s'accumuler au niveau des os et des dents.

Et pour ce qui est du polonium, celui-ci a plutôt tendance à se lier aux globules rouges dans le sang et va aller s'accumuler dans les organes qui sont bien irrigués, donc par exemple le foie, la rate, les reins et la moelle osseuse.

285 Maintenant qu'on a vu où s'accumulent les différents radionucléides, la question est en quelle quantité!

290 Pour ça, il faut regarder la bioconcentration qui est la capacité d'un contaminant à se concentrer dans un organisme. C'est exprimé par un rapport qui s'appelle le facteur de bioconcentration. C'est le rapport de concentration qui est accumulé à l'intérieur d'un organisme sur la concentration qui est dans le milieu, donc dans ce cas-ci, on parle de milieu terrestre, donc c'est la concentration dans le sol.

Et lorsque le rapport est supérieur à un (1), bien, il y a davantage de radionucléides qui vont s'accumuler à l'intérieur d'un organisme.

295 Alors ici, vous pouvez voir un tableau dans lequel on compare les facteurs de bioconcentration des quatre (4) radionucléides que je vous ai déjà parlé avec trois (3) contaminants qui sont reconnus pour leur toxicité, l'arsenic, le cadmium et le mercure.

300 Donc on voit que dans la majorité des cas, les facteurs de bioconcentration sont inférieurs à un (1), à l'exception de l'uranium et du polonium chez les végétaux et du polonium chez les oiseaux qui a un facteur légèrement supérieur. Il peut y avoir une faible bioconcentration.

305 Et on voit que dans tous les cas, le facteur de bioconcentration est inférieur à dix (10). Donc selon le règlement fédéral sur la persistance ou la bioaccumulation, ces substances ne sont pas considérées comme bioaccumulables.

Maintenant qu'on a vu où s'accumulaient, dans quelle quantité, la question est : quels sont les effets de ces radionucléides.

310 D'entrée de jeu, pour l'uranium, je veux préciser que sa toxicité chimique est plus importante. En fait, qu'est-ce que je veux dire par là, c'est que sa demi-vie est très très longue, c'est de l'ordre de milliards d'années. Donc il va se désintégrer tellement lentement qu'il va avoir peu de rayonnement et il va se comporter principalement comme les autres métaux.

315

Donc dans ce cas-ci, vous allez voir que les résultats sont présentés en milligramme par kilogramme. Ça ne sera pas le cas pour les autres radionucléides où est-ce que leur demi-vie est plus courte, donc ils vont émettre plus de rayonnement et où les concentrations vont être exprimées en becquerel par kilogramme.

320

Donc pour les végétaux, pour l'uranium chez les végétaux, on a vu deux (2) tendances. On a vu la stimulation de la croissance dans des concentrations jusqu'à cinquante milligrammes par kilogramme (50 mg/kg), mais on a aussi vu qu'il pouvait y avoir diminution de la biomasse et-ou de la croissance à des concentrations jusqu'à à peu près quinze mille milligrammes par kilogramme (15 000 mg/kg).

325

À titre informatif, si on compare avec les concentrations qui sont retrouvées de façon naturelle et à celles qui sont retrouvées dans des résidus miniers, on voit que les concentrations qui peuvent générer un effet sont supérieures.

330

Chez les oiseaux, il y a eu peu d'études répertoriées. Et comme l'uranium s'accumule principalement au niveau des reins, on a vu des lésions rénales et de la mortalité.

Et chez les mammifères également, il y a une grande variabilité de réponses, mais il y a eu des lésions rénales, diminution de l'espérance de vie, perte de poids et de succès reproducteur.

335

Pour le thorium, il y a une seule étude qui a été répertoriée dans la littérature. On voyait qu'il y avait une diminution de la croissance à une concentration jusqu'à environ cinq mille becquerels par kilogramme (5000 Bq/kg). Encore une fois, des concentrations qui sont supérieures à celles qui sont retrouvées de façon naturelle ou dans les résidus.

340

Chez les oiseaux, il y a peu d'informations qui est disponible alors que chez les mammifères, il y a quelques études par ingestion qui ont été répertoriées, mais elles datent de nombreuses années. Et qu'est-ce qu'on a vu, c'est la mortalité et une baisse de poids corporel.

345

Pour le radium, chez les végétaux et les oiseaux, peu d'informations disponibles.

Et chez les mammifères, comme le radium s'accumule principalement au niveau des os et des dents, bien, on a vu nécessairement du cancer des os, des problèmes dentaires en plus de mortalité et de diminution de l'espérance de vie.

350

Le polonium, même principe, peu d'informations disponibles chez les végétaux et les oiseaux alors que chez les mammifères, comme il s'accumule principalement au niveau des organes bien irrigués, bien, on a vu des effets au niveau du foie et du rein.

355

Maintenant, je passe la parole à ma collègue qui va vous parler pour le milieu aquatique!

**PAR Mme ISABELLE GUAY :**

Bonjour. Je viens faire une petite parenthèse pour le milieu aquatique et Nathalie va reprendre par après!

360

Je veux juste faire un rappel pour commencer! Nathalie a parlé au départ des voies d'exposition principale pour la faune et la flore qu'elle a très bien fait. Elle a mentionné que l'eau de surface est l'une des voies d'exposition importante pour la faune, parce qu'il y en a même justement qui peuvent entraîner des contaminants qui sont sous forme dissoute ou particulaire vers l'eau de surface.

365

Donc l'eau de surface est donc une voie d'exposition directe pour les organismes qui vivent dedans évidemment, mais aussi une voie d'exposition indirecte pour plusieurs usages de l'eau.

370

Des choses qui ne sont pas mentionnées, irrigation, bétail, activités récréatives sont aussi des usages qui peuvent être affectés par une qualité d'eau modifiée. Je les mentionne, même si c'est pas l'objet, juste pour dire que ce n'est jamais oublié lorsqu'on fait l'évaluation des projets.

Pour les substances accumulables...

375

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Pardon madame, est-ce que vous pourriez parler un petit peu moins vite, parce que les interprètes vont avoir de la difficulté à vous suivre, j'en suis fort conscient! Merci beaucoup.

380

**PAR Mme ISABELLE GUAY :**

C'est parfait, je vais ralentir, merci. Ce ne sera pas une première.

385

Je retourne pas derrière, je pense que ce que j'ai dit avait déjà été dit par Nathalie.

Pour les substances bioaccumulables, évidemment l'eau de surface devient une voie d'exposition indirecte pour les grands consommateurs de poissons, mollusques et crustacés que sont plusieurs organismes terrestres piscivores, dont la loutre, le vison, etc. qui sont souvent les organismes qui sont les plus affectés parce qu'ils ont une grande diète composée de poissons, mollusques et crustacés.

390

Aujourd'hui, on s'intéresse aux organismes terrestres, Nathalie en a parlé, et aux organismes aquatiques.

395

400 Si j'ai indiqué les humains sur l'image que vous avez devant vous, bien que ce soit la Santé publique qui est responsable d'évaluer les risques à la santé humaine, c'est simplement pour signifier que l'information récoltée sur l'accumulation des contaminants dans les organismes aquatiques est utile, tant pour évaluer et prévenir les risques pour la faune que pour les humains.

Donc on a parlé beaucoup de facteurs de bioaccumulation, je vais en reparler pour l'eau et effectivement, cette information-là est utile à deux (2) niveaux.

405 Est-ce que c'est mieux? Est-ce que j'ai ralenti un peu?

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Oui, de façon notable, et je pense que c'est apprécié. Merci.

410 **PAR Mme ISABELLE GUAY :**

415 Merci. Un mot seulement pour les sédiments, parce qu'il y a une question de temps, je n'en parlerai pas tellement plus. Je voulais seulement signifier que pour l'eau de surface, évidemment le compartiment des sédiments est une voie d'exposition importante pour les organismes aquatiques qui y vivent ou qui s'y nourrissent et surtout parce que les métaux ont tendance à se retrouver dans les sédiments.

420 Concernant les radionucléides que l'on traite aujourd'hui, les informations montrent que le thorium et uranium s'y retrouvent en particulier.

Donc je ne reviendrai pas vraiment sur les sédiments, c'est une voie qui est considérée dans la suite des évaluations de risque. Si jamais il y avait des questions, on pourrait compléter à ce moment-là.

425 Les informations dont je vais parler un peu sont tirées notamment, pour l'uranium, dans le milieu aquatique, de la première revue qui a été réalisée en 2002 par le Ministère suite au dépôt d'un projet de mine d'uranium au Québec.

430 Donc de ce document interne ont été tirés les critères de qualité de l'eau de surface qui sont publiés sur le site du ministère.

435 Depuis ce temps, il y a une revue plus récente qui a été réalisée par le Conseil canadien des ministres en Environnement en 2011, à laquelle nous avons participé. Donc l'information est tirée de ce document-ci aussi. C'est l'image qui est présentée.

D'autres publications plus récentes ont aussi été consultées.

440 Puis pour les autres radionucléides, les autres contaminants susceptibles d'être présents dans les projets miniers, l'information est tirée principalement des documents que Nathalie a cités précédemment et de plusieurs études d'impact récentes.

J'ai pas écrit toutes les études qui ont été regardées. Je pense que sur le site du BAPE, il doit y en avoir déjà plusieurs.

445 On l'a dit tout à l'heure, pour évaluer, comme pour le milieu terrestre, pour évaluer l'effet potentiel d'un contaminant, il faut connaître sa persistance, sa bioaccumulation et sa toxicité.

Nathalie a bien mentionné que ces radionucléides étaient persistants, maintenant, sont-ils bioaccumulables, on l'a vu pour le terrestre, on va le voir pour le milieu aquatique.

450 Donc dans les chiffres, je suis désolée un peu pour ce gros tableau plein de chiffres!

Si on veut avoir une image, pour ceux qui sont moins familiers, ce que ça signifie, c'est que dans les invertébrés, l'uranium peut être concentré de un (1) à dix mille (10 000) fois plus que dans l'eau. Pour le thorium, il peut être concentré jusqu'à vingt mille (20 000) fois plus que dans l'eau.

455 Mais il est assez difficile de comparer réellement les données qui sont présentées ici, en fait. Elles proviennent d'études complètement différentes. Le thorium, c'est une seule étude, alors que d'autres de ces chiffres proviennent de grandes quantités d'études avec une analyse critique, et les chiffres qui ont été retenus sont des valeurs qui ont été validées.

460 Donc c'est très difficile de les comparer les uns avec les autres. Je les ai mis là quand même pour vous donner un ordre de grandeur.

465 Et on peut tirer certaines conclusions quand même, certaines informations je devrais dire de ce tableau.

La première, c'est qu'on voit que les organismes situés dans les maillons inférieurs de la chaîne alimentaire présentent généralement des teneurs plus élevées que les organismes de niveau trophique supérieur.

470 Alors on voit bien ici que dans les invertébrés, les facteurs de bioconcentration sont beaucoup plus élevés que ce qu'on retrouve dans la chair de poissons ou même dans les poissons entiers.

475 Et on voit que c'est pas parce que c'était très élevé dans les invertébrés que ça va se retrouver, que ça se répercute après ça dans la chaîne supérieure.

480 C'est assez normal aussi de retrouver des niveaux de métaux plus élevés dans les invertébrés, vu que la plupart sont filtreurs. On peut penser à une moule qui va ramasser un peu tout ce qui passe ainsi que les sédiments qui sont associés. Donc c'est assez usuel de retrouver des concentrations plus élevées.

485 On peut dire aussi, une autre chose qu'on peut remarquer, c'est que dans l'accumulation dans les poissons, pour l'accumulation dans les poissons, on remarque que dans la chair de poissons, il y a très peu d'accumulations de nos quatre (4) radionucléides. Il y en a peu dans les muscles. Alors que dans le poisson entier, évidemment quand on inclut les os, les écailles, les viscères, les chiffres montent.

490 Il y a des études qui ont rapporté des concentrations élevées. Il y en a peut-être qui les ont vues, pour l'uranium, le radium et le polonium, dans les poissons, dans les milieux récepteurs.

495 Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que toutes ces valeurs-là varient en fonction de l'étude qui a été faite mais des concentrations qui étaient présentes dans le milieu et de la durée à laquelle les organismes ont été exposés. Donc il y a beaucoup de variables qui rentrent en ligne de compte.

Il est possible que dans un milieu très contaminé, les concentrations qui ont été accumulées soient supérieures, soient plus élevées.

500 Ce qu'on voit dans les études plus récentes, les études d'impact plus récentes, c'est que les concentrations dans les organismes sont restées relativement basses.

Je vais vous donner une explication un peu plus, je vais aller un peu plus loin dans cette explication-là, en changeant mon image!

505 Je vous ai mis à titre indicatif les valeurs de bioaccumulation pour les BPC et pour le mercure qui montrent l'ordre de grandeur qui est vraiment très différente pour l'accumulation dans la chair de poisson et dans les poissons entiers.

510 Ce que ça signifie, c'est que les substances qui sont vraiment les plus problématiques en termes de bioaccumulation, ce sont celles, comme le sélénium qui aurait pu se retrouver ici et qui peut se retrouver dans les mines d'uranium, sont celles qui même à très très très faibles concentrations dans le milieu peuvent être bioaccumulées de façon importante.

515 Et il semble, on n'a pas toute l'information, il semble que pour l'uranium, le thorium, le radium et le polonium, il y a un peu de bioaccumulation, mais elle n'est pas du niveau où en très très faibles concentrations dans le milieu on va en retrouver. S'il y a une forte concentration dans le milieu, il pourrait y en avoir. Donc il y a du suivi nécessairement qui est à faire pour mieux évaluer les possibilités qui sont là.

520 Le polonium semble un peu plus bioaccumulable.

Si je reprends comme tout à l'heure pour le terrestre les critères qui servent à définir une substance bioaccumulable au sens de la liste à l'intérieur des substances d'Environnement Canada que je vous pointe ici, je sais pas si vous voyez ma souris quand je la déplace? Oui, merci.

525 Au sens de la liste intérieure des substances, l'uranium et le thorium sont classés comme non bioaccumulables parce que toutes les valeurs en bas de cinq mille (5000) dans le poisson sont non bioaccumulables.

530 Mais cette classification-là était justement pour aller chercher les substances très bioaccumulables, donc celles, comme je le disais, qui même à faible concentration dans le milieu, peuvent entraîner une accumulation.

535 Comme dans le cas des radionucléides, on a besoin, vous allez voir, on a besoin de tenir compte de l'exposition externe aux radionucléides et de l'exposition interne des éléments qui ont été accumulés dans les organismes, il est quand même nécessaire, malgré le fait que ce soit pas des substances extrêmement bioaccumulables, à l'exception peut-être du polonium, il est nécessaire d'avoir un peu plus d'informations sur ces composés-là, sur leur devenir dans les organismes.

540 Si on parle de toxicité maintenant! Pour l'uranium, comme pour le terrestre, Nathalie l'a dit tout à l'heure, vu son faible taux de pénétration, son faible taux de radiation, l'uranium est en fait un élément faiblement radioactif, et sa toxicité chimique nuit aux organismes en premier lieu. Donc c'est la concentration dans l'eau qui va nous indiquer s'il y a un risque d'effets sur certains organismes.

545 Pour l'uranium, il existe beaucoup de données qui rapportent des effets sur divers organismes de niveau trophique multiple.

550 Donc on voit sur la courbe que j'ai présentée ici des concentrations sans effet, des concentrations qui ont été testées sur la croissance, le développement, la reproduction, la survie de toute une série d'organismes allant des plantes aquatiques à des invertébrés et des poissons. Donc tous les noms qui sont là représentent des espèces différentes qui ont été testées.



555 Cette courbe-là nous permet de définir une concentration suffisamment basse pour protéger l'ensemble des organismes.

560 J'expliquerai pas toute l'approche, c'est l'approche du CCME que je vous présente ici qui permet de définir une concentration sans effet pour quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des organismes, en fait, on peut dire pour la majorité des organismes qui sont présents.

565 La valeur qui est définie ainsi va être protectrice dans toutes les conditions. Si on peut comprendre qu'ici, elle va protéger même les organismes sensibles et qu'il y en a qui pourraient tolérer beaucoup plus que celle-là. Et on considère qu'ils sont tous présents dans un cours d'eau ou si ce sont pas exactement ceux-là, ça va être des espèces qui vont être similaires et toute la chaîne va être protégée pour que tous puissent survivre.

Ces valeurs-là aussi sont appliquées, elles sont assez sécuritaires pour protéger même dans les milieux les plus sensibles. Ça veut dire les milieux, par exemple, à très faible dureté.

570 On sait par ailleurs qu'il y a certaines caractéristiques de l'eau qui influent la toxicité, l'uranium, par exemple la dureté, mais aussi le pH, les matières organiques qui sont présentes dans l'eau et, à ce moment-là, il est possible d'évaluer les critères propres à un site pour pouvoir définir justement dans un milieu quelles concentrations seraient sans risque pour la faune.

575 J'ajoute à ça une information – oups, c'est pas tout de suite, je continue avec mes autres radionucléides! – une information que je vais donner juste un petit peu plus loin.

580 Pour les autres radionucléides, le thorium, le polonium, le radium, la revue de littérature sur les effets a été complétée par Nathalie qui présentait tout à l'heure, il y a très peu de données existantes ou des données qui sont peu utiles, parce que la façon qu'elles ont été faites était plus ou moins pertinente.

585 Par ailleurs, dans ce cas-ci, c'est l'inverse de tout à l'heure. La toxicité chimique est peu préoccupante. La toxicité des radionucléides, en fait les effets occasionnés par les radionucléides dépendent de la radiotoxicité qu'ils dégagent qui est cumulative et sur laquelle il y en a des données.

590 Donc on va le voir un peu plus loin. Ceux-ci, on va pas les regarder en fonction de milligramme par litre où il est très possible que le fait qu'ils aient un taux, des altérations élevées, parce qu'ils vont avoir des effets radioactifs bien avant d'avoir des effets toxiques, donc des concentrations en milligramme par litre seraient beaucoup trop élevées et on verrait une bioaccumulation bien avant ça. Donc c'est pour ça qu'il y a vraiment peu d'informations dans la littérature, c'est plus ou moins d'intérêt.

595 Ce qui nous amène aux outils de quantification du risque. Parce que ce qu'on vient de voir, on a vu l'information sur la toxicité potentielle, on a vu de l'information sur la bioaccumulation potentielle pour les milieux aquatiques et terrestres, maintenant, on veut savoir si, dans une situation donnée, il y a effectivement un risque.

600 Parce qu'en effet, pour qu'il y ait un risque, il faut que les récepteurs, c'est-à-dire nos organismes, soient présents, qu'ils soient en contact avec des milieux, l'eau, l'air, les sols, pendant une certaine période, et les sédiments, et selon une certaine durée, et que les concentrations de contaminants soient significatives par rapport aux seuils de toxicité.

605 Donc malgré toute l'information qu'on a vue qui nous donne une évaluation des effets potentiels, maintenant dans une situation donnée, est-ce que les concentrations qui sont présentes peuvent effectivement entraîner un risque pour la faune et la flore!

610 C'est parce que là, on parle des outils de quantification du risque, donc je reviens un petit peu sur l'uranium et sur les autres radionucléides en mentionnant qu'effectivement, pour quantifier un risque, il faut comparer des concentrations mesurées ou estimées dans le milieu à des seuils sans effet ou à des seuils de toxicité.

615 Donc on a toute une série de critères de qualité de seuils de toxicité pour l'uranium qui ont été établis, on l'a vu tout à l'heure, par le CCME. La courbe que je vous montrais représente ici la deuxième ligne, avec un critère de quinze microgrammes par litre (15 µg/L) qui est un seuil sans effet.

620 Au Ministère, nous avons établi des valeurs de quatorze (14 µg/L) et de cent (100 µg/L), pour des duretés différentes, et on voit que toute une série d'auteurs qui publient de plus en plus récemment, on voit encore des valeurs toutes nouvelles qui sortent où on tient compte de plusieurs facteurs pour déterminer des valeurs qui sont sans effet pour les organismes aquatiques.

625 Quand on voit une gamme de valeurs, comme pour le Colorado ou pour Beaugelin-Seiller, ce sont des valeurs qui en général, la plus basse est pour les duretés en bas de dix (10 µg/L) et la plus haute, pour des duretés en haut de cent (100 µg/L).

630 Ceci pour dire qu'on voit que les valeurs qui sont utilisées au Québec sont ces critères et qu'il est toujours possible d'avoir de l'information sur les milieux pour connaître les conditions, la dureté, le pH pour les carbones organiques dissous qui nous donnent une information plus complète, pour être capable de donner une évaluation de risque.

Il y a aussi une autre information qui est importante à avoir pour utiliser des seuils de toxicité pour donner une vraie évaluation du risque. Les teneurs de fond sont toujours

635 nécessaires. Au Québec, il y a relativement une information récente pour l'uranium dans les rivières du Québec, on a de l'information, ici uranium dissous, uranium extractible, avec des concentrations qui ont été mesurées.

640 Toutes ces données, par exemple, sont toutes dans des zones qui n'ont pas été visées par l'exploitation d'uranium. Ce serait intéressant d'avoir de l'information dans des zones plus particulières justement pour savoir jusqu'où les concentrations naturelles peuvent monter. Parce qu'évidemment, dans une zone minéralisée, on peut avoir des concentrations plus élevées.

645 On le voit, au Canada ou encore dans le CCME, on rapportait des valeurs plus élevées que cent microgrammes par litre (100 µg/L), et on voit que cette valeur-là dépasse plusieurs des seuils de toxicité naturellement. Ce sont des valeurs naturelles qui sont ici, donc ça vaut toujours le coup, il faut pas se fier aux chiffres exacts toujours, une évaluation doit aussi prendre en compte ces mises en milieu naturel.

650 Je le mentionne pour l'uranium, parce que pour les autres radionucléides, il y a très peu d'informations au niveau des teneurs naturelles, qu'elles soient en microgramme par litre ou qu'elles soient en becquerel par litre où, comme l'a mentionné tout à l'heure Nathalie, il y a très peu d'informations, et c'est une information qui sera nécessaire à acquérir.

655 On a dit que pour les autres radionucléides, on peut pas y aller radionucléide par radionucléide, comme on l'a vu tout à l'heure, thorium, radium, polonium.

En fait, l'organisme qui reçoit, c'est l'effet de tous les radionucléides qui se cumule.

660 Ici, on change d'unité, et ça peut devenir un peu complexe, mais c'est pas nécessaire de retenir tout le détail, mais l'idée générale! C'est qu'il faut comprendre, on aurait besoin d'avoir une mesure de la dose totale d'énergie reçue par les organismes par unité de temps, parce que l'effet des radionucléides est lié à cette dose totale reçue par les organismes.

665 On l'appelle le débit de dose qui est souvent exprimé en microgray par heure dans les études qui définissent surtout des seuils de toxicité basés sur les grays.

Donc il faut juste savoir à partir de maintenant qu'on va parler de gray parce que c'est ça qui nous permet d'avoir une information globale de l'énergie reçue par les organismes.

670 Ce qu'on a comme information sur les radionucléides, Nathalie l'a mentionné un peu pour le terrestre, c'est une mesure de becquerel. Ce n'est plus des mesures de milligramme ou de microgramme, c'est des mesures de becquerel par seconde.

675 Ces becquerels-là, pour chacun des radionucléides, on peut en faire la modélisation pour en arriver à des grays, des débits de dose reçue par un organisme.

La modélisation doit tenir compte des facteurs de bioaccumulation dont on parle depuis tout à l'heure, doit tenir compte des facteurs de répartition aussi entre les sédiments et l'eau.

680 Donc c'est ici que se passe l'information, c'est ici qu'on montre que l'information est nécessaire.

685 Elle doit prendre aussi en compte l'activité de chacun des radionucléides dans les différents milieux, qu'ils soient mesurés ou qu'ils soient estimés. On voit dans les études d'impact qu'il y a eu des scénarios, on a estimé les valeurs qui pouvaient se retrouver dans le milieu, en 2020, 2030, 2040. Donc ça prend absolument une information pour être capable ensuite de modéliser quel sera le débit de dose qui, lui, sera comparé à un seuil de toxicité.

690 Ce que ça veut dire, c'est que ça prend un seuil de toxicité exprimé, cette fois-ci, en débit de dose.

695 Il y avait peu d'informations tout à l'heure, quand on parlait de concentrations dans le milieu aquatique, pour le radium, thorium, polonium, mais il y en a beaucoup sur l'effet des rayonnements sur les organismes. Donc tous les effets qui ont été observés, au-delà de mes références qui ont été analysées, les effets observés de tous types ont été rapportés en fonction du débit de dose.

700 C'est le même principe qu'on voyait tout à l'heure. Il y a plusieurs façons d'établir des seuils sans effet pour la radiotoxicité. J'imagine qu'il y a d'autres organismes qui seront là cette semaine, la semaine prochaine, à la Commission qui viendront présenter aussi les façons qu'ils ont procédé pour établir ce genre de seuil. Ici, j'ai montré un exemple qui ressemblait tout à l'heure à celui de l'uranium, mais cette fois-ci, c'est pour le débit de dose qui inclut la radiation de tous les radionucléides qui peut être utilisé pour définir justement les seuils de radiotoxicité.

705 Ça fait beaucoup! On arrive avec des tableaux, Nathalie va suivre après moi, c'est juste pour montrer qu'il y a plusieurs agences, je vais vous épargner tous les acronymes, mais si vous les voulez, on peut vous les dire, qui ont présenté justement des seuils sans effet ou des valeurs qui leur permettaient de dire, par exemple avant 2003, on a parlé beaucoup d'une valeur de quatre cents micrograys à l'heure (400  $\mu\text{Gy/h}$ ), une valeur maximum sur quelques individus qui sont exposés à cette valeur-là, va quand même permettre la protection de l'ensemble de la population des organismes d'eau douce. Cette valeur a été réutilisée à plusieurs reprises, on la retrouve dans certaines études d'impact encore.

710

715 Environnement Canada est plutôt allé avec son approche à lui, avec des valeurs de référence basées sur des données sans effet où on a utilisé des facteurs de sécurité pour en arriver à des valeurs sécuritaires pour différents groupes d'organismes.

720 Et plus récemment, sur le continent européen, on a plutôt fait une évaluation de toutes les données pour les rapporter justement dans une courbe statistique comme je vous ai montrée tout à l'heure, de façon à essayer de déterminer une valeur qui pourrait protéger l'ensemble des organismes.

725 Cette valeur-là présentement qui sera notre valeur de dépistage pour une exposition long terme, si on avait besoin d'en utiliser une, c'est une augmentation de dix micrograys par heure ( $10 \mu\text{Gy/h}$ ) par rapport à la teneur de fond.

Il y a beaucoup d'explications à donner sur toutes ces valeurs-là, je vais laisser la place à Nathalie qui va continuer, et si jamais il y avait des questions, nous pourrions y répondre.

Nathalie, c'est à toi!

730

**PAR Mme NATHALIE PAQUET :**

735 Si on revient au milieu terrestre, quels sont les outils qu'on peut utiliser pour quantifier le risque! Un peu comme Isabelle le disait pour l'uranium qu'il existait des seuils en milieu aquatique, il en existe aussi en milieu terrestre. C'est selon le type d'organismes, donc il en existe pour des micro-organismes, les plantes, les oiseaux et les mammifères.

740 Les seuils qu'on a répertoriés dans la littérature ont été établis entre 1997 et 2007, donc on voit qu'il y a un certain laps de temps, des données récentes qui ne sont pas incluses à l'intérieur. Donc afin de tenir compte, à partir de la revue de littérature qui a été réalisée par le Centre d'expertise, le CEAEQ établit présentement ses propres seuils pour la toxicité de l'uranium, pour être prêt dans l'éventualité où il y aurait un site minier avec présence de ce contaminant.

745 Comme on l'a vu aussi tout à l'heure, pour le thorium, le radium et le polonium, il n'y a pas assez de données disponibles pour établir un seuil spécifique à chacun d'eux, donc on y va de façon globale pour l'ensemble des radionucléides.

750 Donc dans ce cas-ci, c'est exprimé en microgray par heure, comme Isabelle vous l'a mentionné, qui représente la dose reçue par un organisme.

Donc dans la littérature, il en existe différents pour les organismes terrestres, ça varie entre quatre ( $4 \mu\text{Gy/h}$ ) et quatre mille micrograys par heure ( $4000 \mu\text{Gy/h}$ ), et selon nos lectures, si demain il y avait un site uranifère, on recommanderait un quarante micrograys par heure

755 (40  $\mu\text{Gy/h}$ ) pour les invertébrés, les mammifères et les oiseaux, et une valeur de quatre cents micrograys (400  $\mu\text{Gy/h}$ ) pour les plantes, et pour un milieu naturel au pourtour d'une mine, ce serait une augmentation de dix micrograys (10  $\mu\text{Gy/h}$ ) par rapport aux teneurs naturelles.

760 De quelle manière est-ce qu'on utiliserait ces seuils, il faudrait les mettre à l'intérieur d'un modèle et ça s'appelle une évaluation de risque radiotoxique.

765 Qu'est-ce que c'est, c'est justement un modèle qui sert à mettre en relation les effets potentiels des radionucléides et les concentrations qui sont retrouvées dans l'environnement. Donc c'est possible de le faire pour l'ensemble des radionucléides, comme on vous l'a déjà mentionné.

770 Donc le meilleur moyen de vous faire comprendre, je pense, c'est de vous donner un exemple, parce que comme ça, ça a l'air trop complexe, donc si je vous donne un exemple! Un beau matin, un beau soleil, un petit lièvre se lève et décide de faire sa course matinale et il est fatigué, il arrive malheureusement pour se reposer sur une pile de résidus miniers.

775 Donc il va être exposé autant au radium, au thorium, au polonium qui va se retrouver dans cette pile de résidus là. En plus, bien, s'il a faim un peu, il va manger des végétaux qui, eux, vont avoir absorbé des radionucléides; il va ingérer accidentellement un peu de sol. Donc on tient compte de l'ensemble de la dose qu'il va recevoir, et on divise par le seuil de radiotoxicité pour les mammifères.

780 Donc dans ce cas-ci, c'était quarante micrograys par heure (40  $\mu\text{Gy/h}$ ), donc si on a un seuil, si le rapport entre les deux (2) est supérieur à l'unité, on sous-entend qu'il y a un risque potentiel pour notre petit lièvre. Il faudrait mettre des mesures de gestion supplémentaires pour s'assurer que notre lièvre demeure en santé.

785 Ça fait que ce même exercice là peut se faire pour le caribou qui mange principalement du lichen, pour l'ours qui peut manger du poisson ou des petits fruits, ou même pour la plante qui pousse directement sur la pile de résidus.

790 Donc en conclusion, si on fait un récapitulatif de notre présentation!

795 On a vu qu'il y avait, pour les radionucléides, c'est pas différent des autres métaux, en fait, il y a des effets potentiels pour la faune et la flore s'il y avait une mine d'uranium au Québec.

800 Mais on a aussi vu qu'il y avait un besoin de connaissances, que ce soit des teneurs naturelles au pourtour des mines ou de façon plus spécifique des concentrations qui engendreraient des effets pour le thorium, le radium et le polonium.

795 Par contre, on a essayé de vous montrer qu'il existait différents outils pour quantifier le risque, que ce soit des seuils de toxicité ou de radiotoxicité, l'utilisation de modèles.

Donc c'est possible de déterminer, avant l'établissement de mines avec des concentrations qu'on pense qu'il y aurait sur la place, s'il y a un risque ou non.

800 Et en présence d'un risque, dans ce cas-là on mettrait des mesures supplémentaires spécifiques pour optimiser le programme de surveillance préalablement proposé. Par exemple, on ferait un suivi des radionucléides présents dans différents milieux, et si on voit que ça augmente dans le temps, bien, de nouvelles mesures seraient ajoutées pour protéger la faune et la flore.

805 Mais qu'est-ce qu'il faut vraiment se souvenir, c'est qu'en limitant les rejets dans l'environnement, c'est le meilleur moyen de limiter les effets potentiels pour la faune et la flore.

810 Donc si vous avez des questions pour le milieu terrestre, je vous invite à les adresser à moi ou à ma collègue Gaëlle Triffault-Bouchet ou, pour le milieu aquatique, à Isabelle que vous avez entendue ou à son collègue Vincent Veilleux.

Merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

815 Je vous remercie.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
PETER COONISHISH**

820

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

825 Nous allons donc passer aux questions de la salle. J'ai une première question de monsieur Peter Coonishish. J'espère que je présente bien son nom.

Monsieur!

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

830

Please go on, you can ask two questions.

**PAR M. PETER COONISHISH :**

835 Hello!

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

840 Hello!

**PAR M. PETER COONISHISH :**

845 I don't know where to start. It's a real nerve-rack when you have to land right where you use to live. It's very hard right now what is going on, for myself and some of my family members too. It's very – I would say it is very suppressing. Suppressing, that's what it is.

850 *Je ne sais pas où commencer. C'est vraiment très difficile ce qui se passe actuellement, pour moi-même et certains des membres de ma famille aussi. Je dirais que c'est très supprimant. C'est ce que c'est.*

I'll talk about myself first. Myself on the land, traditional land use is what I use. From the aboriginal people, traditional land use is what I really use. And the other one that I use is animals. (No translation).

855 *Je vais parler de moi-même un peu avant. Moi, sur la terre, l'usage traditionnel du territoire, c'est ce que je fais, car le peuple autochtone, c'est le territoire que j'utilise et l'autre chose que j'utilise, c'est les animaux. (Propos non traduits).*

860 *Malheureusement, l'interprète n'a pas la traduction du Cri.*

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

There is no translation for the moment. Is there a problem? Just a moment sir.

865 *Il n'y a pas de traduction pour le moment. Est-ce qu'il y a un problème?*

**PAR M. PETER COONISHISH :**

870 Do you have any Kleenex?

*Avez-vous des Kleenex?*



**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

875 No, it is because we don't hear the translation.

*Non, c'est parce qu'on n'entend pas la traduction.*

**PAR M. PETER COONISHISH :**

880

What I am about to say is very painful. People who are affected by this uranium (...) This is where the teaching comes from, from the land users, from those who have trapped on their trap lines. The animals, what has happened in the past, they were not hurt in the past, this is how it should be.

885

*Ce que je vais dire est très pénible. Les gens qui sont affectés par l'uranium... (on ne l'entend pas dans la cabine). C'est là où nous avons nos apprentissages des gens qui utilisent la terre, le territoire, des gens qui ont fait de la trappe sur leur ligne de piégeage. Les animaux, ce qui s'est passé dans le passé, ils ne se sont pas fait blesser dans le passé.*

890

Another thing is the Elders and their stories; I am amazed when I listen to them. And what we are talking about now, the uranium, there is a lot that I think about and I don't sleep well because of it. Right now, I should be at work, with the Elders' home. Now you know where I get my stories, it's from the Elders.

895

*Et l'autre chose, c'est les aînés et leurs histoires. Ça m'émerveille quand je les écoute. Et ceux dont on parle maintenant, l'uranium, il y a beaucoup de matière à réfléchir et je ne dors pas à cause de ça. Je devrais être au travail dans la résidence pour les aînés, mais maintenant, vous savez d'où je tire mes histoires, c'est des aînés.*

900

I wanted to ask you – I have asked this to one person before but he couldn't answer easily. The first question that I have – I will speak in English. These three questions, the first: Contamination from the uranium makes it harder to predict the weather in the spring. That's my first question. It is becoming more difficult to understand that because of all the change, climate change and everything. That is my first question.

905

*Et je voulais vous demander, j'ai déjà posé cette question avant, mais on n'a pas pu me répondre facilement. La première question que j'avais – et je vais parler en anglais – voilà les trois questions que j'ai : la première, la contamination par l'uranium fait que c'est plus difficile de prévoir la température au printemps. C'est ma première question. Est-ce que c'est vrai que ça devient de plus en plus difficile à comprendre? Bon, il y a les changements climatiques et tout le reste.*

910

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

915 Est-ce que monsieur LeClair ou des gens du ministère de l'Environnement peuvent répondre à cette question?

**PAR M. JEAN LECLAIR :**

920 Selon nos informations, il n'y a aucun effet au point de vue climatique en fonction des concentrations d'uranium en environnement.

Par contre, c'est pas moi l'expert au point de vue de l'environnement. Peut-être que mes collègues du ministère du Développement en environnement peuvent commenter, mais selon moi,  
925 il n'y a pas un lien entre les concentrations d'uranium dans l'environnement puis le climat.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

930 Madame Côté.

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

De notre côté, à ma connaissance, il n'y a pas non plus de liens établis. Je pourrais toujours demander aux gens de Québec qui ont fait le cumul de toute la revue de littérature, s'ils avaient vu  
935 un lien entre la présence d'uranium et les changements climatiques.

Moi, de façon générale, il n'y en a pas d'évidences par rapport à ce contaminant-là.

940 Je sais pas si à Québec, vous avez la même perception?

**PAR Mme ISABELLE GUAY :**

Marthe, rien de plus à dire pour tout de suite. J'aurais même fait répéter la question pour être  
945 bien certaine que c'était ça la question.

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Alors merci.

950 **PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

La question, c'est que monsieur Coonishish demande s'il y a un lien entre la concentration d'uranium dans un milieu et les changements climatiques, et en particulier sur le début de la saison du printemps.

955

Est-ce que ça permet de prévoir ou de mieux voir venir les questions de climat, les changements climatiques au printemps?

960

**PAR Mme ISABELLE GUAY :**

Merci pour la précision. Je ne pense pas qu'il y ait un lien dans ce sens-là. Les changements climatiques pourraient avoir un impact sur les niveaux d'eau possiblement, mais regardez, je ne suis pas l'experte non plus au niveau des changements climatiques, mais à ma connaissance, comme Marthe, je ne pense pas qu'il y ait de liens entre les deux (2).

965

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Est-ce qu'il pourrait y en avoir entre des événements météorologiques?

970

**PAR Mme ISABELLE GUAY :**

Et?

975

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Et les concentrations d'uranium.

980

**PAR Mme GAËLLE TRIFFAULT-BOUCHET :**

C'est sûr que des événements météorologiques particuliers peuvent jouer sur la dispersion de l'uranium dans l'environnement, mais l'uranium en tant que tel n'aura pas d'impact sur les changements climatiques par exemple.

985

C'est vraiment plus les pluies, le vent, les plus grandes tempêtes qui pourraient jouer sur sa dispersion. C'est tout ce que je vois.

**PAR Mme ISABELLE GUAY :**

990 Je peux ajouter qu'au niveau de la qualité de l'eau, on fait déjà des évaluations prédictives  
s'il y avait des changements au niveau de la capacité de support des milieux; s'il y avait une  
réduction par exemple de la capacité de support des milieux, c'est déjà un peu dans notre  
collimateur d'évaluer en fonction de scénarios qui pourraient se produire dans le futur.

995 Si cela peut aider à répondre un peu à la question.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

1000 En fait, on pourrait poser la question sous un autre angle, l'angle sous lequel ça nous a été  
amené hier soir.

Hier soir, on nous a dit, quand il y a des mines, évidemment on faisait pas référence à des  
mines d'uranium, il n'y en a pas sur le territoire québécois, on parlait de mines, et on disait que la  
présence de mines amène de la poussière.

1005 Est-ce que le fait qu'il y ait plus de poussière, ça peut affecter la qualité de la glace au  
printemps et changer les périodes ou arriver à un certain moment donné le bris de cette glace,  
donc perturber les milieux immédiats des mines. C'est un peu dans cet esprit-là.

1010 Est-ce qu'une mine peut changer le support de la glace plus précocement, par exemple,  
comme ça nous a été conté hier? Est-ce que c'est possible?

**PAR Mme ISABELLE GUAY :**

1015 C'est une très belle précision, merci, je l'avais pas entendue hier, mais on n'est pas les  
personnes qui pouvons répondre à ça ici présentement.

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

1020 De façon précise, non, on n'a pas les personnes non plus. Je veux dire, je pourrais peut-être  
le ramener, je vais voir à une autre séance, peut-être est-ce qu'il y a des séances plus sur les  
impacts sur la santé qu'on pourrait aussi, nos spécialistes de l'air vont être là, de la météo, pendant  
ces séances-là.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1025

Mais en fait, dans le débat sur les aspects d'écologie, donc qui touchent le milieu ambiant, je pense que la question pourrait au moins se poser, parce que ce que le trappeur nous disait hier soir, c'est que lui, il avait noté que la présence de poussière semblait faire fondre plus rapidement la neige et la glace autour de la mine et que ça hâtait en quelque sorte le printemps.

1030

Est-ce que les dépôts de poussière peuvent effectivement accélérer en captant davantage de particules, de soleil, de chaleur? C'est au fond la question qu'on aimerait élucider, qui a été soulevée hier, et que monsieur pose à sa façon aujourd'hui.

1035

Alors pourriez-vous prendre la question en note et la poser aux gens au ministère?

Alors je vous remercie.

1040

Donc monsieur Coonishish, nous allons essayer de trouver la réponse pour vous la donner, mais ça ne pourra pas être maintenant.

Alors quelle est votre deuxième question?

**PAR M. PETER COONISHISH :**

1045

I am still on that first question because just talking about the weather, you know, that includes fires. What kind of reaction do you get from all the chemicals that you use on uranium, what if there is a forest fire?

1050

*Moi, je reste sur la première question parce qu'en parlant de la température, cela inclut les feux. Quelle est la réaction qu'on a avec tous les produits chimiques qu'on utilise dans l'uranium, s'il y a un feu de forêt, par exemple?*

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1055

Do you mean, by that, that you want to know if the deposits in the forests will go elsewhere if there is a fire or if you think that it can create a fire?

1060

*Est-ce que vous voulez dire que vous voulez savoir si les dépôts dans la forêt s'épanderaient ailleurs s'il y a un feu ou si vous pensez que ces dépôts peuvent créer un feu ou peuvent...*

**PAR M. PETER COONISHISH :**

That's what I was wondering about this.

1065

*Oui, c'est ça que je me demandais.*

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Can it start a fire?

1070

**PAR M. PETER COONISHISH :**

Yes.

1075

**PAR M. JEAN LECLAIR :**

I'll try to answer and if I don't answer, please feel free to ask again. If I understand your question, are you asking that if there was fire and the fire could make the uranium like explode or cause more fire, is that what you mean or...

1080

*Je vais essayer de répondre et si j'ai bien compris votre question, est-ce que vous demandez s'il y avait un feu, est-ce que le feu pourrait faire exploser l'uranium et causer plus de feu?*

1085

**PAR M. PETER COONISHISH :**

Yes.

1090

**PAR M. JEAN LECLAIR :**

Okay. Good, I'm glad. I'm glad, now I understand the question. The answer to that would be no. Like uranium is not like gun powder or, you know, because I can think of someone might think if it's fire, it's gun power, we know it's going to ignite, right? But uranium, uranium won't do that. Uranium in naturally the way we find it, it's in a form it doesn't burn. It doesn't ignite. It doesn't combust. It won't catch fire. That we know. So it's not like a gun powder. It's not like that. It's not going to burn in the event of a fire.

1095

*Bon, d'accord. Alors, la réponse serait non, parce que l'uranium c'est pas comme une poudre à feu, là. Les gens pensent que s'il y a cette poudre, que ça pourrait exploser, mais*

1100

*l'uranium ne brûle pas. Ce n'est pas combustible, ça ne va pas faire feu ou brûler. Ça ne va pas brûler s'il y a un feu.*

1105 Clearly, the things we need to watch for is can uranium get dispersed in the air in the event of a fire? But that would be more looking at the mining installation itself and not necessarily to uranium sitting in the rocks, for instance, and things like that. Okay?

1110 *Ce qu'on doit surveiller, c'est si l'uranium peut être dispersé dans l'air, dans le cas d'un feu, mais là, il faudrait regarder les installations minières et pas seulement l'uranium qui est dans la roche.*

**PAR M. PETER COONISHISH :**

1115 Okay, thank you.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Do you have other questions?

1120 *Avez-vous d'autres questions?*

**PAR M. PETER COONISHISH :**

I have another question.

1125 *J'ai une autre question.*

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1130 Okay.

**PAR M. PETER COONISHISH :**

1135 If a uranium mine is put into operation, would we still be able to eat the animals, fish living nearby the mine?

*Alors, si on a une mine d'uranium qui entre en exploitation, est-ce que nous pourrions continuer à manger les animaux, les poissons qui vivent autour de la mine?*

1140 **PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

I am sorry, I was reading something, and I missed your question. Could you repeat it?

*Désolé. Est-ce que vous pourriez la répéter, votre question?*

1145 **PAR M. PETER COONISHISH :**

If a uranium mine is put into operation, would we still be able to eat the animals, fish and the living matters nearby the mine?

1150 *Si on lance une mine d'uranium, si on exploite une mine d'uranium, est-ce qu'on pourra toujours manger, donc, les animaux autour de la mine? Les poissons et autres?*

1155 **PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Okay. I think this one is quite clear. I will ask the people of the Environment and to Mr. LeClair to answer that. Madame Côté?

1160 *Je pense que c'est une question très claire. Je vais demander donc aux gens responsables de l'environnement, à monsieur LeClair de répondre à cette question. Madame Côté?*

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

1165 Peut-être que je commencerais en premier. Je pense que la question est en effet très claire et elle va tout droit dans l'esprit de la présentation d'aujourd'hui, donc je demanderais aux gens d'aller un petit peu plus loin par rapport à la bioaccumulation et l'effet sur la nourriture.

**PAR Mme NATHALIE PAQUET :**

1170 Bien en fait, je peux commencer du moins pour les mammifères et pour les végétaux. Comme j'ai essayé de le montrer dans la présentation, pour les plantes, qu'est-ce que les Cris vont principalement manger, ça va être des petits fruits, et il y a des plus faibles concentrations retrouvées à l'intérieur des fruits, comme l'uranium va être principalement au niveau des feuilles et des racines.

1175 Pour les mammifères et les oiseaux, on a vu qu'il y en avait très peu au niveau des muscles, donc qu'est-ce que les Cris vont manger.



1180           Donc en théorie, si c'est en petites quantités, ils peuvent continuer, mais ce serait plutôt au  
ministère de la Santé à établir par la suite à partir des données qu'on a présentées quelle quantité  
qui va pouvoir être ingérée.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1185           Écoutez, votre question a été une des préoccupations de la Commission au cours des  
derniers mois. C'est la raison pour laquelle la Commission a envoyé une question au ministère de  
la Santé pour lui demander de faire une évaluation sur l'impact ou l'effet sur la santé des Inuits ou  
des Cris qui se nourrissent principalement ou essentiellement ou exclusivement, c'est-à-dire juste  
des produits de chasse et pêche.

1190           Et nous avons reçu une réponse. Malheureusement, le ministère de la Santé n'est pas  
présent aujourd'hui, mais la réponse, si jamais vous désirez l'avoir, vous pouvez aller sur le site  
Internet. C'est la question numéro 10 qui a été envoyée, et la réponse y est.

1195           Vous allez voir que le Ministère indique que selon le pire scénario, le pire, c'est-à-dire « the  
worst-case scenario », il peut y avoir un risque sur la santé d'une personne qui ingère  
exclusivement cent pour cent (100 %) des aliments qui proviennent d'un territoire avec les valeurs  
extrêmes au point de vue alimentation.

1200           D'ailleurs, je me demande si la docteure Robinson a pris connaissance de cette information-  
là?

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1205           La docteure Robinson vient de m'aviser qu'elle avait justement des questions à poser, je  
crois, sur ces enjeux.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1210           Je veux juste terminer mon idée. Docteure Robinson a pris connaissance de la réponse du  
ministère de la Santé, en fait c'est des gens de l'Institut national de santé publique qui ont répondu,  
et vous pouvez être sûr, monsieur, que cet aspect-là va être très sérieusement examiné un peu  
plus tard au mois de septembre, parce que pour la Commission, c'est un aspect névralgique,  
quand je dis Commission, au sens large du terme, y compris les collègues de la Commission crie.

1215           D'ores et déjà, je peux vous dire une chose, peut-être avec quelques petites questions, ça  
pourrait vous éclairer.

1220 Monsieur LeClair, quelle est la dose annuelle à laquelle la population canadienne, en radioactivité, à laquelle la population canadienne est exposée de façon naturelle?

**PAR M. JEAN LeCLAIR :**

1225 La population reçoit une dose annuelle d'environ deux point quatre millisieverts par année (2,4 mSv/a), c'est la moyenne.

1230 Je pense, comme on a discuté ce matin, il y a une certaine variabilité. Je pense que vous avez même mentionné des chiffres qui pouvaient aller jusqu'à treize millisieverts par année (13 mSv/a). Mais c'est deux point quatre (2,4 mSv/a) qu'on utilise en général comme la moyenne de la dose annuelle qu'on reçoit.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1235 Je tiens quand même à préciser qu'effectivement, j'ai précisé treize millisieverts par année (13 mSv/a), mais c'est pas moi qui l'a dit, c'est dans le rapport de l'Institut national de santé publique.

1240 Donc la population en général canadienne est exposée à deux virgule quatre millisieverts par année (2,4 mSv/a). Une population qui reste proche d'une mine d'uranium, quelle est la norme canadienne pour laquelle on convient qu'une exposition peut être tolérée par les humains?

**PAR M. JEAN LeCLAIR :**

1245 La norme qui est établie, la norme, la limite qui existe pour le public est un millisievert par année (1 mSv/a).

1250 Puis là, au point de vue des effets sur la santé, c'est un autre seuil, puis je pense que sur ça, on va avoir toute une discussion assez approfondie sur les effets sur la santé au point de vue de la radioactivité qui va venir quand on se rencontre à Québec sur la thématique de santé.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Et le un millisievert par année (1 mSv/a), quel est le risque qui lui est associé?

1255 Ou peut-être Docteur Robinson? Do you need to speak, would you like to speak English or French? I don't know.

*Est-ce que vous pouvez parler français ou anglais? C'est à votre choix.*

**PAR DRE ELIZABETH ROBINSON :**

1260

What precisely what is your question again?

*Alors, quelle est votre question très précisément?*

1265

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Okay. What represent one millisievert by year in term of risk for human health?

1270

*Alors, un millisievert par an, ça représente quoi en termes de risque pour la santé? Pour la santé humaine?*

**PAR DRE ELIZABETH ROBINSON :**

1275

Could I refer that to my colleague, Doctor Agathe Croteau, who will speak this evening?

*Moi, je pense que je vais référer donc ceci à ma collègue madame Agathe Croteau qui va parler ce soir.*

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1280

Sure. We can wait. Mais comme vous voyez, Monsieur, c'est un aspect, vous pouvez être sûr qu'on va le creuser très minutieusement, cet aspect, pour savoir qu'est-ce que ça peut représenter comme risque pour une personne qui ingère exclusivement, seulement des produits de chasse et pêche.

1285

Mais Docteure Robinson, I'm going to ask the question in French, if you can put your hearing, you will...

*Alors, je vais poser la question en français.*

1290

**PAR DRE ELIZABETH ROBINSON :**

I can understand in French, don't worry.

1295

*Non, n'ayez pas peur, je comprends le français.*

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Okay, that's great. Because it is easier for me; after a few weeks...

1300

*Moi, je vais poser la question en français.*

**PAR DRE ELIZABETH ROBINSON :**

Non, vas-y. Vas-y en français.

1305

**PAR LE COMMISSAIRE :**

O.K., très bien. Dans la Nation crie, est-ce que vous avez des informations sur le pourcentage de la population qui se nourrit exclusivement des produits de chasse et pêche?

1310

**PAR DRE ELIZABETH ROBINSON :**

Je pense qu'on pourrait... no, I'm going to speak English, now. We are getting down to a very specific question but I just want to know what the man who asked the question about eating traditional food -- if you live close to the mine and hunt close to the mine that is a very good question and as you say, it's a key question. It's similar to the question that the Health Board has been asked for many years about mercury. You know, people want to know: can we eat the fish or not?

1315

1320

*Moi, je vais parler en anglais, c'est plus facile pour moi. Parce que là, on en vient à des questions extrêmement spécifiques, mais je voulais simplement référer au monsieur qui a posé la question en ce qui concerne donc de se nourrir de la nourriture traditionnelle. Si vous vivez près des mines, quel impact cela peut avoir? Comme vous l'avez dit, c'est une question tout à fait centrale et c'est similaire à la question que la Régie de la santé a posée depuis un certain nombre d'années concernant le mercure. Les gens veulent savoir : est-ce qu'on peut manger les poissons ou pas?*

1325

It's an easy question to ask but not always that easy to answer because when institutions set guidelines for the amount of toxins that are tolerable in certain foods, they always put a lot of safety factors in and they tend to be very precautionary, and in some cases, this leads to First Nations stopping eating their traditional food and sometimes stopping eating their traditional food and going over to market store bought food is actually worst for your health than eating your traditional food which may have some slight levels of contaminants but are still very healthy because they contain no trans fats. They rather low-fat in general and when there is fat, it's good fat. People need that fat when they are out on the land. There are a lot of proteins and they are tones of vitamins and

1330

1335

minerals that people really need. So traditional food, at the Health Board we think it's very important. We promote people eating traditional food because it is very healthy food, healthier than a lot of things you'll buy in a supermarket.

1340

*C'est une question facile à poser, mais la réponse, elle, n'est pas aussi simple à donner. Parce que lorsque des lignes directrices de l'institution concernant les quantités de toxines qui sont tolérables dans certains aliments et prennent en considération un bon nombre de facteurs de sécurité et ils sont souvent très prudents et, parfois, ceci donc amène une certaine Nation ou communauté à arrêter de manger leur nourriture traditionnelle complètement et ils vont, en fait, acheter d'autres éléments qui sont bien pires que de manger la nourriture traditionnelle qui peut avoir un certain niveau de contaminants, mais qui sont encore de la nourriture ou des produits très sains parce qu'il n'y a pas de gras trans. Et lorsqu'il y a donc de la graisse dans les produits de la pêche et de la chasse, c'est de la bonne graisse. Il y a beaucoup de protéines et il y a beaucoup de vitamines et de minéraux dont les gens ont vraiment besoin. Donc, l'alimentation traditionnelle, au sein de la Régie de la santé, nous estimons que c'est important de faire la promotion de ceci, que nous invitons les gens à continuer de manger leur nourriture traditionnelle qui est bien plus saine qu'un grand nombre de choses que vous achetez dans les supermarchés.*

1345

1350

1355

So as for the specific question of near the uranium mine, I think we will be able to come up with an answer to that. I have read Question 10 and the answer to it, and I have spoken to the person who wrote the answer to clarify some aspects of it, but it is an extreme scenario and I would -- perhaps Cree people in the room could correct me, but I don't think anybody now eats traditional food a 100% of the year, three meals a day, all year round, but many Elders do eat it every day, and we do have figures on that.

1360

*Alors, en ce qui concerne maintenant la question plus spécifique concernant la proximité des mines d'uranium, je pense que nous pourrons vous fournir une réponse, d'après ce que j'ai lu. La question, j'ai lu la question 10 et la réponse, et j'ai parlé à la personne qui a écrit la réponse afin que cette personne puisse clarifier certains aspects de sa réponse. Mais on parle d'un scénario vraiment extrême ici. Et peut-être que je demanderais donc, peut-être que les personnes crient dans la salle vont, en fait, me corriger, mais je ne pense pas qu'il y ait qui que ce soit ici qui mange de la nourriture traditionnelle trois repas par jour, à cent pour cent (100 %) du temps. Mais un grand nombre d'aînés, bien sûr, continue de se nourrir de plats et de mets traditionnels. Nous avons certaines données en la matière, mais je ne pense pas que ce soit le cas de la majorité de la population crie qui se nourrirait uniquement de ce genre de nourriture.*

1365

1370

So I don't know if that answered some of the questions, did I forget something?

1375 **PAR LE COMMISSAIRE :**

En fait, puisque vous êtes quand même à la tête du Conseil cri de la santé et des services sociaux, je... non?

1380 **PAR DRE ELIZABETH ROBINSON :**

Non, pas à la tête, non.

1385 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Bien enfin, responsable du dossier de la santé environnementale, à tout le moins, je présumais que vous pouviez avoir des informations, des données relatives justement au pourcentage de la population qui peut se nourrir en bonne partie ou exclusivement des produits de chasse et pêche : quel est leur âge, quel serait leur âge? Est-ce que ce sont des familles entières? Parce qu'effectivement, vous avez touché un point majeur.

1390 J'ai pris le soin de dire tout à l'heure que la question numéro 10 que nous avons envoyée au ministère de la Santé consistait à faire le pire scénario; au fond, c'est une approche commune : quand un pire scénario donne des résultats rassurants, nous n'avons pas besoin d'aller plus loin. Le pire scénario ne donne pas des résultats rassurants, c'est la raison pour laquelle il faut aller plus loin. D'ailleurs, vous-même, vous soulevez : est-ce que le pire scénario est vraisemblable? Bien sûr que non. Le pire scénario n'est pas nécessairement vraisemblable, c'est le pire scénario.

1400 Alors, mais si jamais vous avez cette information ou vous pouvez vous la procurer assez facilement, la Commission apprécierait beaucoup l'avoir. Je vous remercie.

**PAR DRE ELIZABETH ROBINSON :**

1405 O.K., on va vous la soumettre.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1410 Je vous remercie. So you see, it's a very hard question to cover and we will go deeper in that question in the next days, because we will have a specialized panel on that in two weeks. So the Commission and both commissions want to really go deeper in this question to have a very clear idea. And as you have heard, Doctor Robinson will give us some additional data so that we can, you know, proceed and analyse this thing.

1415 *Alors, vous voyez, c'est une question très difficile que vous avez posée, et nous allons  
l'approfondir dans les journées à venir, parce que nous allons avoir également un groupe, un panel  
spécialisé sur ce sujet dans deux semaines. Donc, la commission veut vraiment approfondir votre  
question, afin d'avoir vraiment une réponse très claire. Et comme vous l'avez entendue, la  
docteure Robinson va nous fournir quelques données supplémentaires afin que nous puissions  
1420 aller de l'avant et faire une analyse adéquate.*

1420 So would you have another question? We cannot give you a full answer today, but this is  
something that we'll try to clear out. It is our mandate to do so, but we will have to discuss with  
many other specialists to see if at the end, somebody who is eating a good part of his food, you  
know, coming from the forest or the rivers up to – is it dangerous or not? But the question is not so  
1425 simple, but we will find the answer.

*Est-ce que vous avez une autre question? On ne peut pas vous donner une réponse  
complète aujourd'hui, mais c'est quelque chose que nous allons essayer bien sûr de clarifier. C'est  
notre mandat de le faire, mais il faudra discuter avec un grand nombre d'autres spécialistes pour  
1430 voir si, en fin de compte, quelqu'un qui va manger, disons, une grande partie de son alimentation  
qui proviendrait des forêts ou des rivières, est-ce qu'il y a un danger quelconque pour ces genres  
de situation? Bien sûr, la question n'est pas aussi simple, mais nous allons trouver la réponse.*

1435 Okay, would you have another question? Because I have other people behind you.

*Est-ce que vous aviez une seconde question? Parce qu'il y a d'autres personnes derrière  
vous qui veulent en poser aussi. Alors, allez-y.*

**PAR M. PETER COONISHISH :**

1440 (No translation).

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1445 Je n'ai pas compris. Could you repeat your question in English? I think it will be faster.

**PAR M. PETER COONISHISH :**

1450 I can't.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

No?

**PAR M. PETER COONISHISH :**

1455

No. (...) This is what I am concerned about, the traditional land that is being put up for discussion and the stories of the Elders. And this is one of my questions: Could travelling animals like the fish, moose, beavers or bears spread contamination to other regions?

1460

*Alors, c'est ce qui me préoccupe. C'est en fait, les terres traditionnelles qui vont être discutées et puis lorsqu'on reprend les histoires des anciens ou des aînés, pardon, c'est l'une de mes questions. Alors, lorsqu'on parle des animaux qui se déplacent, que ce soit des élans, des orignaux, d'autres animaux qui sont en fait en déplacement, est-ce qu'ils vont répartir la contamination? Et est-ce qu'ils vont...*

1465

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Alors, si j'ai bien compris la question, on veut savoir si les animaux peuvent transférer une partie de la pollution ou des contaminants vers d'autres régions.

1470

Is that what you mean, sir? Did I understand well your question? You want to know if animals, big animals can transfer the contaminants to other regions.

1475

*Est-ce que c'est ce que vous avez voulu poser comme question? Est-ce que j'ai bien compris votre question? Vous voulez savoir si les animaux, les animaux donc assez gros, peuvent transférer, transporter les contaminants vers d'autres régions?*

**PAR M. PETER COONISHISH :**

1480

Yes, that is right.

*Oui, en effet, c'est cela.*

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1485

Okay, the question is clear.

*Très bien, la question est claire.*

1490

Quelqu'un peut répondre peut-être du côté de la Faune? Peut-être qu'on anticipe, mais on est là.



**PAR M. FRANÇOIS MARTIN :**

1495

Oui bonjour. Je peux tenter une réponse. Donc en fonction des présentations qu'on a entendues jusqu'à maintenant, il peut y avoir une certaine accumulation dans les animaux si ces animaux-là sont appelés à migrer sur des longues distances, si on pense au caribou par exemple, on n'a pas d'espèces de poissons comme exemple, qu'est-ce que je pourrais donner comme exemple!

1500

Le caribou serait peut-être le meilleur exemple. Mais cela étant dit, considérant les niveaux de contamination qui semblent être avancés en ce moment, ça serait pas des déplacements massifs de contaminants, je crois.

1505

Donc évidemment, pour résumer, s'il y a des contaminants qui s'accumulent disons dans les os ou dans les reins d'un animal, si cet animal-là se déplace, bien, les contaminants vont effectivement se déplacer avec l'animal, là.

1510

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Peut-être pour reprendre votre question en lien avec la présentation qui vient d'être faite! J'irais en deux (2) temps.

1515

Dans un premier temps, vous nous avez indiqué, madame Côté et vos collègues, vous nous avez indiqué que la limite, le seuil limite, c'est de dix micrograys par heure (10 µGy/h). Alors dans un premier temps, sur quoi est basée cette limite de dix micrograys par heure (10 µGy/h)? Ça, c'est une concentration, une dose à laquelle l'animal peut être exposé dans une heure donnée. Exemple, ils ont pris l'exemple d'un lièvre, je crois, tout à l'heure, dans leur exposé.

1520

Donc sur quoi est basé le seuil?

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

1525

Alors la question s'adresse vraiment à Québec, le seuil de dix micrograys (10 µGy/h), je sais qu'il a été avancé pour les poissons, et c'était basé sur une base de données, la base de données ERICA en Europe, mais il y a aussi des seuils avancés pour les animaux, donc les oiseaux et mammifères.

1530

Je vais laisser la parole aux gens de Québec tant pour les poissons et ensuite, pour la faune.

**PAR Mme ISABELLE GUAY :**

1535 Je vais répondre. Je voulais quand même dire quelque chose par rapport à la bioaccumulation, parce que c'est le sujet qui a été abordé, et la question qui était posée pour la dispersion entre autres, si vous me permettez.

1540 En fait, ce qu'on essayait de mettre en évidence, c'est que s'il y a une concentration élevée dans le milieu, il pourrait y avoir un peu d'accumulation dans les organismes. Mais l'idée est qu'il ne devrait pas y avoir de concentrations élevées dans le milieu, donc il ne devrait pas y avoir. C'est pas comme du mercure ou des BPC où même à faible concentration, ça s'accumule. Dans ce cas-ci, ce n'est pas ce qui est observé.

1545 Dans les faibles concentrations, c'est là qu'on doit intervenir pour qu'il n'y ait pas – si une industrie fonctionne comme il faut, il n'y aura pas de hausse importante de concentration, donc il ne devrait pas y avoir de concentration qui s'accumule dans les organismes. Donc il ne devrait pas y avoir de dispersion non plus via le déplacement de la faune.

1550 C'est un peu le constat qu'on fait de ce côté-ci.

Le dix micrograys (10 µGy/h) est effectivement probablement le seuil, un peu le pire scénario que vous mentionniez tout à l'heure, monsieur Zayed.

1555 C'est une valeur qui représente le cinquième centile d'une courbe de tous les effets qui ont été cumulés tant pour les mammifères, les plantes, les poissons, donc tous les organismes ont été évalués ensemble, pour tous les radionucléides.

**PAR Mme NATHALIE PAQUET :**

1560 Autant les naturels que les artificiels.

**PAR Mme ISABELLE GUAY :**

1565 Tout à fait. À partir de laquelle on a essayé de déterminer une valeur sécuritaire pour l'ensemble des organismes. On en arrivait avec une valeur qui est plutôt de quatre-vingts micrograys par heure (80 µGy/h) et à laquelle un facteur de sécurité a été ajouté pour la baisser jusqu'à dix micrograys par heure (10 µGy/h).

1570 Donc c'est comme une valeur même de dépistage qui est mentionnée comme étant si cette valeur-là n'est pas dépassée...

**PAR Mme NATHALIE PAQUET :**

1575 Quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la population serait protégé.

**PAR Mme ISABELLE GUAY :**

1580 Donc ce qui veut dire si c'est pas dépassé, il y a très très très peu de chances qu'il y ait un effet.

Si elle est dépassée, ça veut pas dire qu'il y a un effet automatiquement. C'est ça que je voulais ajouter.

1585 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Mais maintenant, je m'en doutais un peu où vous alliez dans votre réponse, mais je voulais juste en termes pédagogiques faire la démarche.

1590 Maintenant, quand vous dites que pour un site minier, cette valeur limite n'est plus de dix (10  $\mu\text{Gy/h}$ ) mais peut varier entre quarante (40  $\mu\text{Gy/h}$ ) et quatre cents (400  $\mu\text{Gy/h}$ ), qu'est-ce que ça sous-tend? Ça sous-tend qu'on accepterait que des animaux qui vivent dans un environnement autour d'une mine d'uranium puissent être exposés à des valeurs qui sont moins sécuritaires que ceux qui vivent, ce que vous avez appelé nommément en milieu naturel?

1595 **PAR Mme GAËLLE TRIFFAULT-BOUCHET :**

1600 Très bien. Je vais vous expliquer un peu alors à ce moment-là. C'est qu'en fait, quand on parle du milieu naturel, c'est le milieu qui est tout de suite à l'extérieur de la propriété du site minier, donc l'augmentation dix micrograys (10  $\mu\text{Gy/h}$ ) n'est pas éloignée du site minier, mais c'est vraiment tout de suite à l'extérieur du site minier.

1605 Ensuite, pourquoi est-ce qu'au niveau terrestre, on a retenu aussi des données comme quarante (40  $\mu\text{Gy/h}$ ) et quatre cents micrograys par heure (400  $\mu\text{Gy/h}$ ), c'est qu'au niveau terrestre, dans le cadre de la Politique des terrains et des sols contaminés qui prévaut au Québec, il y a différents niveaux de gestion des terrains et des sols contaminés. Les mines sont considérées comme un milieu industriel, et comme c'est un milieu industriel, les concentrations qui doivent être respectées dans ce site-là sont plus élevées que dans un site naturel où il n'y a pas d'activités urbaines, il n'y a pas d'activités industrielles.

1610 Donc c'est pour ça qu'on est allé chercher deux (2) autres données qui sont différentes entre les plantes et les animaux.

1615

Ces données-là, en fait, ne seront utilisées qu'au moment de la restauration du site. Elles ne prévalent pas du tout pendant la vie de la mine et donc elles sont vraiment appliquées qu'à la fin de vie du site pour mettre en place des mesures de restauration qui permettront de protéger de façon adéquate les organismes

1620

Alors c'est de façon politique et historique que c'est différent au niveau d'un site minier par rapport à un site naturel ou encore dans les ruisseaux, dans les rivières, dans les lacs, où le niveau de protection est différent.

1625

Et puis ces niveaux-là peuvent être différents aussi, parce que dans un milieu aquatique, les contaminants bougent. Comparé à un milieu terrestre, on a beaucoup moins de mobilité de nos contaminants, et puis au niveau d'une mine, bien, on s'attend à ce qu'à la fin de la mine, il y ait du sol propre qui soit mis par-dessus les résidus, des couches de béton, etc.

Donc c'est pour ça qu'on met des valeurs qui sont un petit peu différentes.

1630

Je tiens juste à préciser quelque chose! Le seuil n'est pas de dix micrograys (10 µGy/h), mais c'est bien une augmentation de dix micrograys (10 µGy/h).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1635

Oui, tout à fait.

Mais en fait, ma question n'avait rien à voir, n'était pas du tout une question réglementaire ni politique, c'était une question carrément scientifique.

1640

La logique d'avoir deux (2) seuils, c'est dans la mesure où on admet que le seuil additionnel de dix micrograys par heure (10 µGy/h) soit sécuritaire pour quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) d'une population animale. Ceci donc sous-tend que si nous admettons pour un micro-environnement comme une mine un seuil beaucoup plus élevé, scientifiquement on admet qu'il peut y avoir certaines espèces plus sensibles qui soient plus à risque?

1645

**PAR Mme GAËLLE TRIFFAULT-BOUCHET:**

1650

Oui, tout à fait. En fait, le principe, c'est que sur un site minier, on accepte un niveau d'effet ou d'impact local qui est sensiblement plus élevé que dans un site où il n'y a pas d'activité industrielle, urbaine, minière, etc.

Donc c'est pour ça qu'il y a une différence dans un milieu naturel, on va être très protecteur, on va refuser en fait qu'il y ait un impact quelconque qui puisse mettre en danger la population, les

1655

organismes, etc., et de nos communautés, alors – bien c'est ça, c'est qu'avec l'augmentation de dix micrograys par heure (10  $\mu\text{Gy/h}$ ), on va accepter qu'il y ait dix pour cent (10 %) de la population qui puisse subir des effets.

1660

Sur un site minier, on va accepter qu'il y ait quarante pour cent (40 %) de la population d'organismes qui puissent subir un effet. Sauf que n'oubliez pas qu'on parle d'un site minier et que donc, dans un site minier, il y a peu d'organismes qui sont présents sur le site, qui passent du temps sur ce site. Il y a beaucoup d'activités, beaucoup de bruit, c'est quand même des milieux qui sont peu propices à l'installation des organismes.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1665

J'ai juste une dernière question, parce que je veux pas monopoliser la séance!

1670

Vous avez indiqué une différence entre le milieu naturel et le secteur minier. Évidemment, j'imagine que vous avez établi aussi une espèce de gradient, c'est-à-dire, un peu comme monsieur disait, la poussière radioactive va effectivement être dispersée dans un rayon plus ou moins grand dépendamment des vents, dépendamment de la vitesse des vents, de leur direction. Donc on ne passera pas de quatre cents (400  $\mu\text{Gy/h}$ ) à dix (10  $\mu\text{Gy/h}$ ), il va y avoir un gradient, puis ce gradient-là va toucher également le milieu naturel.

1675

Donc si monsieur prend sa carabine et va chasser dans ce rayon-là, effectivement, il peut avoir, j'imagine, selon vos données, il peut attraper des animaux dont les teneurs radioactives sont plus élevées que ce qu'on retrouve dans l'environnement en général?

**PAR Mme GAËLLE TRIFFAULT-BOUCHET :**

1680

C'est une belle remarque. Dans nos réflexions, on est rendu à avoir défini un seuil pour le site minier, un seuil très protecteur, mais on n'a pas encore de réflexion sur ce qu'il faut qu'on fasse entre les deux (2).

1685

Ce qui va être important pour nous, ça va être tout ce qui va être modélisation de la dispersion des poussières pour qu'on soit capable de voir sur quelle distance cela se disperse, comment les concentrations vont diminuer, pour qu'on voie effectivement si ces deux (2) seuils-là sont très très éloignés, peuvent être rapprochés, comment est-ce qu'on va pouvoir faire en sorte d'avoir un gradient.

1690

Et puis, j'ai perdu la deuxième idée que je voulais vous donner, excusez-moi!

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1695 Est-ce que vous êtes en train de suggérer qu'il faudrait qu'il y ait une sorte de zone tampon autour de ce genre de mine?

**PAR Mme GAËLLE TRIFFAULT-BOUCHET :**

1700 J'ai pas la réponse. Actuellement, on n'a pas été encore confronté à ce genre de problématique, et on n'a pas encore pu se rendre compte des aspects de dispersion.

1705 Ce que je voulais vous dire aussi, c'est qu'on a quatre cents (400 µGy/h) pour les végétaux, c'est vrai, mais on a quarante (40 µGy/h) aussi pour les oiseaux et les mammifères et les invertébrés, que vraisemblablement, c'est quarante (40 µGy/h) qui s'appliquera.

Le quatre cents (400 µGy/h), on va l'utiliser pour de la modélisation, pour d'autres aspects, mais c'est quarante (40 µGy/h) qui va être appliqué.

1710 Donc entre quarante (40 µGy/h) et dix (10 µGy/h), il y a un saut qui est bien moins important à franchir, et c'est plus dix (10 µGy/h) par rapport à l'extérieur, OK. C'est une augmentation de dix (10 µGy/h) dès qu'on quitte le site minier, alors que c'est quarante (40 µGy/h) à l'intérieur du site minier.

1715 Alors ça fait que peut-être il y a pas tant de différence que ça entre les deux (2).

1720 En plus de ça, dans le programme de surveillance, il est évident qu'il va y avoir des stations de surveillance de la dispersion des poussières, et en fonction de cette dispersion des poussières, il est possible effectivement qu'il y ait des zones où il y a plus de dispersion que nos seuils ne soient pas respectés et qu'à ce moment-là, on demande des mesures supplémentaires pour limiter la sortie des contaminants à l'extérieur du site minier.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1725 Je vous remercie. Je vois madame Cyr à Chibougamau qui nous a fait signe, est-ce que vous voulez poser une question, madame Cyr?

**PAR Mme MANON CYR :**

1730 Oui s'il vous plaît. Peut-être que je suis hors d'ordre, monsieur le Président, mais quand on parle de zones tampons, est-ce qu'on pourrait savoir, en Saskatchewan, dans les mines existantes, est-ce que ces zones tampons là, quel est l'impact?

Parce que je me perds un peu dans ces chiffres, dans ces aspects-là.

1735 Moi, j'aimerais ça qu'on me dise, par rapport à ce qui se passe en Saskatchewan actuellement avec l'expérience vécue, mettons des vingt (20) dernières années ou plus, est-ce qu'il y a eu besoin d'avoir des zones tampons?

1740 Quels sont les impacts qu'il y a eus au niveau des lacs, des poissons ou de la faune dans ces secteurs-là au nord de la Saskatchewan?

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Monsieur LeClair.

1745 **PAR M. JEAN LECLAIR :**

En ce qui a trait aux effets sur l'environnement pour les mines d'uranium dans le nord de la Saskatchewan, encore je vais le dire, on a tout un sujet qu'on va aborder plus tard à Québec.

1750 Ceci dit, on n'a pas de zones tampons qui sont définies sur une mine d'uranium existante qui dit en sorte que les gens peuvent pas chasser, pêcher à moins de dix kilomètres (10 km) du site minier.

1755 En général, ce qu'on voit, les gens n'ont pas tellement le besoin ou l'intérêt de chasser tout proche d'une mine en exploitation. C'est la réalité de la vie, ce qui existe, parce que les sites sont quand même assez isolés.

Ceci dit, comme je vous dis, on va en parler encore plus, mais présentement, on n'a pas défini une zone tampon qui dit à l'intérieur de telle zone, on peut pas avoir de chasse et pêche.

1760 Je voulais juste mentionner, monsieur Zayed, tantôt vous m'avez posé une question, puis j'y ai pensé un petit peu plus, puis je veux essayer d'aborder votre question, si je peux.

1765 Votre question que vous avez posée tantôt au point de vue du un millisievert (1 mSv), si j'ai bien compris la question, puis si je l'ai pas bien comprise, vous me la reposerez, au niveau cent millisieverts (100 mSv), on voit pas d'effet sur la santé selon toutes les études épidémiologiques qui ont été faites. Ça fait qu'on applique un facteur de protection de cent (100 mSv), ce qui nous amène au chiffre de un millisievert (1 mSv) que j'ai mentionné tantôt.

1770 Je pense que c'est peut-être ça votre question, en tout cas.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

D'accord, je vous remercie de la précision.

1775

Je voudrais rappeler à tout le monde que, bon, on arrive à quinze heures (15 h), j'ai deux (2) personnes maintenant après vous, monsieur, j'ai monsieur Andrew Coon qui veut maintenant poser des questions.

1780

Vous avez posé vos questions, tout le monde a droit à poser deux (2) questions. Si vous avez d'autres questions, est-ce que vous voulez vous réinscrire pour qu'on puisse donner la parole à d'autres personnes?

"You understand what I mean". OK. "You can put your name again on the list, you know".

1785

**PAR M. PETER COONISHISH :**

OK.

1790

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Alors je demanderais à tout le monde, pour qu'on fasse un petit peu preuve de discipline, là, je fermerais le registre pour la conférence sur l'écologie, la première conférence, et puis je passerais monsieur Andrew Coon et Gérald Longchap maintenant, mais en leur demandant de faire des questions courtes, et j'aimerais qu'on ait des réponses courtes pour qu'on puisse passer à l'autre conférence et à l'autre période de questions.

1795

---

**ANDREW COON**

1800

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Alors monsieur Andrew Coon s'il vous plaît.

1805

Bonjour.

**PAR M. ANDREW COON :**

*Meegwetch!*

1810



**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1815 As I said to the people, we have, we are running short of time. So would it be possible to have a short question and I'll try to have short answers. Okay?

*Comme je l'ai dit, nous sommes un petit peu à court de temps, alors serait-il possible d'avoir des questions courtes et je vais essayer de vous trouver des réponses rapides. Merci.*

1820 **PAR M. ANDREW COON:**

Yes.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1825 Thank you.

**PAR M. ANDREW COON:**

1830 My name is Andrew Coon and I will be speaking to you today as Tourism Coordinator for the Cree Nation of Mistissini.

*Je suis Andrew Coon et je vais vous parler en tant que coordonnateur donc de tourisme pour notre région.*

1835 I am accompanied here today with "Kia Marine". Kia Marine was a student that we worked with on the fish studies that we have been conducting in the past ten years. First I want to mention that we did have a submission that we submitted before the July 11 deadline to BAPE. I was told today that the BAPE did not receive our official submission. But I was told also after this, after my presentation, I will be able to submit it officially, if I understand well.

1840 *J'ai "Kia Marine" qui est avec moi aujourd'hui. Kia Marine a été une étudiante. Nous avons travaillé avec elle donc concernant les études sur les poissons que nous avons faites au cours des dix dernières années. D'abord, je voudrais mentionner que nous avons eu une soumission donc avant la date limite du 11 juillet au BAPE, et on m'a dit aujourd'hui que le BAPE n'avait pas reçu notre soumission officielle. Mais on m'a dit également qu'après la présentation, je serais en mesure de pouvoir la présenter de manière officielle. Bon, très bien, d'accord.*

1850 I will just talk briefly on the submission, what was the title of it, because our submission was surrounding the importance of fish harvesting by the Community for our members. The importance of fish to the population of the Cree Nation of Mistissini, and in our submission we demonstrate that

the Community has taken initiatives since year 2000 to conduct fish studies on our lake, namely on walleye, the brook trout and just last year, we did our lake trout study.

1855 *Alors, je vais parler brièvement de notre soumission et on parlait de l'importance donc de la*  
*pêche, donc l'importance des pêcheries pour la population de notre région. Et dans notre*  
*soumission, nous avons démontré que la communauté avait pris des initiatives depuis l'an 2000*  
*afin de faire des études sur les poissons dans nos lacs, et notamment sur différentes espèces et*  
1860 *nous avons sur le doré jaune et en 2000-2002, on a fait donc ça sur la truite et sur le doré, la truite*  
*grise et sur le doré jaune.*

So in 2000 and 2004, we did studies on the walleye and the brook trout, the speckled trout as we call it. In 2012, we did a follow-up study on the speckled trout. Last year, we did the first study ever on the lake trout. In 2015, again, we are planning to submit a proposal that we can do a  
1865 follow-up study on the walleye that was done in 2003.

*Ensuite, l'année dernière, on a fait la première étude qui n'a jamais été faite sur la truite de*  
*lac, la truite grise, le touladi, et donc, là, nous voulons faire justement une étude de suivi sur le doré*  
1870 *jaune qui avait été commencée en 2003.*

So with these studies, it's to show to the BAPE and also to the panel we are – the fish is really important to the people and we have done and conducted this kind of studies using scientific knowledge and also the traditional Cree knowledge to demonstrate that we do take care of our lake and the resources and it's important for us to conserve the resources. So this specifically was on  
1875 the fish population on Mistissini. And in our submission, we had questions for the panel and if I understand well, I am asked to ask two questions for now and that we can register to ask other questions later on today or tomorrow, okay.

*Alors, avec ces études, c'est de montrer au BAPE et au panel que les poissons ici, c'est*  
1880 *vraiment fondamental pour les gens. Et dans ce genre d'étude, on s'est basé sur les*  
*connaissances scientifiques et également sur les différentes connaissances aussi locales. C'est*  
*que nous nous occupons déjà de nos lacs et des ressources parce que nous voulons les*  
*conserver. Alors, ceci était donc les informations sur la population de poissons.*

1885 *Et dans notre soumission, nous avons une question au panel, et si j'ai bien compris, j'ai le*  
*droit de poser deux questions et, ensuite, on pourra s'inscrire à nouveau pour poser des questions*  
*à nouveau après ou demain.*

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1890

And especially after the next conference which will be devoted especially to animals and population and conservation, so it could be very interesting for you to hear that conference and be back on that after.

1895

*Oui, notamment après la prochaine conférence qui va parler justement des animaux et de la conservation des animaux. Donc, il sera peut-être intéressant que vous écoutiez justement cette présentation.*

**PAR M. ANDREW COON:**

1900

Okay. Again, the submission was – we looked at one specific element, traces of element and we looked at selenium. Selenium is the element we have looked at and – selenium, yes. So I'll start up with the first question. If there is the possibility of contamination of the Otish Mountain's watershed, what are the mechanisms for restitution and reclamation of the contamination?

1905

*Alors, à nouveau, la soumission que nous avons faite, c'était de regarder un élément spécifique et des traces de ces éléments, et on a regardé le sélénium. Donc, c'est l'élément que nous avons examiné. Sélénium, le sélénium. Alors, je vais donc poser la première question : s'il y a une possibilité de contamination donc des monts Otish et des bassins versant de cette région, quelles sorte de mécanisme, pour la restitution et donc pour la réhabilitation de ces bassins versants?*

1910

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1915

Qui veut répondre à la question? Monsieur LeClair, madame Côté?

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

1920

Écoutez, la façon dont on gère, c'est qu'on essaie le plus possible de limiter toute sortie de contamination à l'extérieur du site minier en retenant tous les éléments à l'intérieur du site minier au niveau de l'eau.

1925

Donc il devrait pas y avoir – et entre autres, peut-être que j'amènerais et j'amènerais peut-être la question qu'on discutait ce matin qui nous a été posée par rapport aux objectifs de rejet et par rapport s'il y a sortie de contaminant dans l'eau, est-ce que la charge à la longue pourrait avoir un effet sur le bassin versant! C'est un peu ce matin cette question-là qui avait été en partie discutée.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1930

C'est-à-dire, la question de monsieur, s'il y a un accident, qui est responsable, qui assure les mesures d'urgence, qui fait quoi, qui est imputable? C'est quoi le mécanisme?

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

1935

OK. Je n'avais vraiment pas compris la question, désolée, spécifiquement. C'est toujours la Loi sur la qualité de l'environnement qui indique à l'article 20 que nul doit émettre de contaminant à l'environnement, et celui qui émet le contaminant est responsable de la récupération.

1940

Le Ministère a des pouvoirs d'ordonnance pour vraiment – alors s'il y avait un accident d'une minière en action, c'est la minière qui serait responsable de récupérer.

1945

Moi, je vais donner l'exemple qu'on connaît présentement, mais est-ce que c'est vraiment un bon exemple! C'est pas une minière. Peut-être, quand on parlait de l'exemple de parler dans l'Ouest, mais l'exemple de Mégantic. C'est quand même la compagnie, je veux dire, c'est sûr que le Ministère est intervenu pour limiter les dégâts, pour essayer de voir quelle était exactement la situation au niveau de la contamination, mais c'est vraiment, toute la responsabilité va revenir, à terme, au pollueur, à celui qui a émis le contaminant.

1950

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Mais vu que vous citez le cas de Mégantic, je pense que vous soulevez là une dimension intéressante. Ce qui est apparu, c'est que la compagnie n'avait pas la capacité financière de faire face aux centaines de millions de dollars que votre ministère a dû déboursier.

1955

Quelles sont les assurances, les garanties financières qu'on demande présentement pour couvrir? Est-ce que les garanties financières exigées couvrent des centaines de millions? Vu que vous prenez le cas de Mégantic qui justement se situe dans cette magnitude?

1960

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Je savais qu'en prenant ce cas-là que j'allais sur un terrain extrêmement glissant, parce que c'est vraiment une catastrophe importante.

1965

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Mais monsieur, c'est ça qu'il veut savoir, s'il arrive un gros accident.

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

1970

Oui. Écoutez, les garanties financières en partie devraient aider, mais il y a aussi, bon, tout un système de poursuites au civil.

1975

Il y a aussi, moi, je pense, puis là, on rentre dans le droit, mais je pense que les compagnies ont des assurances responsabilité, puis là, il y a des cas spéciaux. Là, on fait face, puis je ramène sur le cas de Mégantic où c'est vraiment très complexe, où présentement c'est en Cour et en discussions à savoir qui est vraiment le responsable, est-ce que c'est celui qui transportait, celui qui avait envoyé la commande et tout ça!

1980

Je vais ressortir de cet exemple-là pour revenir, puis peut-être qu'au fédéral, ils auront aussi des exemples, surtout qu'on parlait ce matin, mais c'est vraiment normalement les compagnies, même eux-mêmes, pour pouvoir travailler ont des assurances responsabilité maintenant. Donc il devrait y avoir des recours.

1985

Mais c'est sûr que le Québec ou le gouvernement, comme on l'a fait dans le cas d'un autre cas, s'assurait un retour et il y aurait ensuite des démarches. Mais normalement, la compagnie est responsable.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1990

Mais est-ce que vous pouvez me dire ou les gens du ministère de l'Énergie et des Ressources quel est le montant maximum qu'on exige comme couverture? Est-ce qu'il y a un montant maximum qui est exigé et lequel? Une question précise de la Commission.

1995

**PAR M. ROCH GAUDREAU :**

Non, il n'y a pas de montant maximum. C'est vraiment le coût de restauration, le coût réel.

2000

Lorsqu'on révise régulièrement les plans de restauration pour les actualiser en fonction des coûts réels de restauration, et dès qu'il y a un changement de portée aussi du projet, il y a une révision qui se fait automatiquement, de façon à s'assurer que les montants sont là.

2005

Mais dans le cas de certaines mines, c'est plusieurs dizaines de millions de dollars, dans certains cas soixante-dix (70 M\$) à quatre-vingts millions (80 M\$), c'est des gros montants en jeu.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Mais ça ne couvre pas une catastrophe comme celle de Mégantic.

**PAR M. ROCH GAUDREAU :**

2010

Non, mais...

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2015

Et quand vous dites, il n'y a pas de montant maximum, on demande la restauration, mais si moi, vous me dites qu'il faudrait que pour mon auto, je couvre, je sais pas, moi, tous les maximums imaginables, mais que ça me laisse libre de prendre seulement, mettons, un demi-million (1/2 M\$), la question est qu'en réalité, je crée une situation de fragilité pour les autres.

2020

Alors moi, ce que je veux comprendre, c'est que vous n'exigez aucun montant minimum pour que les compagnies garantissent tant? Est-ce que le fédéral le fait?

**PAR M. JEAN LECLAIR :**

2025

Les garanties financières qu'on met en place, c'est pour la restauration du site selon les conditions qui existent.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2030

Pas pendant les opérations?

**PAR M. JEAN LECLAIR :**

2035

Pendant les opérations, puis pour donner un peu des chiffres, je pense qu'on les a fournis au BAPE, les chiffres des garanties financières s'élèvent présentement, pour les cinq (5) mines, à un total de cinq cents millions (500 M\$) des garanties financières, si on les additionne toutes, on a le site de Key Lake, un des plus élevés dans le deux cents millions (200 M\$) au point de vue de garanties financières.

2040

Ce qu'il faut quand même mentionner, puis je connais vraiment pas le cas du Lac-Mégantic, mais présentement dans la situation, présentement, dans les mines d'uranium au nord de la Saskatchewan, les compagnies qui font l'exploitation des mines d'uranium, c'est des grosses compagnies. On essaie de s'imaginer, parce que ça n'existe pas présentement, une compagnie, un junior qui essaie d'exploiter une mine d'uranium au Canada, c'est dur pour nous à concevoir. C'est pas pour dire que ça peut pas se faire, mais c'est des coûts quand même assez élevés, des coûts de capital assez élevés pour que ce soit rentable pour toutes sortes de raisons.

2045

2050 Ça fait qu'en général, ce qu'on voit, Areva, Cameco, puis il y a Rio Tinto présentement aussi qui développe un potentiel d'une mine, c'est des grosses compagnies avec une capacité financière qui s'élève souvent dans les milliards de dollars.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

2055 En fait juste une clarification! Si je comprends une partie de votre réponse, puis on va sûrement revenir sur ces aspects-là, on a un atelier complet sur les garanties dans le cas de la gouvernance, mais en cas d'accident, c'est un autre genre de garantie que les mines doivent offrir, puis en cas de restauration, c'est un autre genre de garantie.

2060 C'est pas le fonds de restauration qui sert dans un cas d'une catastrophe, c'est un autre type d'assurance.

2065 C'est parce qu'hier, on nous a soumis la problématique de la mine Opemiska qui a eu un accident. C'est sûr que c'est pas une mine d'uranium, c'est pas le même problème, mais la dame qui est quand même quelqu'un qui a travaillé avec les gouvernements et les agences environnementales nous disait, ça fait six (6) ans, puis il n'y a encore rien de fait.

2070 Alors je comprends que les gens nous posent ce genre de question là. Je comprends qu'on peut avoir un grand nombre de mécanismes prévus, mais la question que les gens posent, c'est, pourquoi il y en a des accidents pour lesquels on n'a pas eu de réponse après ça!

Mais comme on nous a demandé de faire des réponses courtes, je pense qu'on va attendre le prochain atelier, puis on va laisser la parole aux gens. Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2075 Je pense que ça vous donne un premier éclairage sur votre question.

Est-ce que vous pouvez poser votre deuxième question?

2080 **PAR M. ANDREW COON:**

2085 Oui, oui, je vais continuer. Mais encore, juste pour la... on utilise le mot «accident», O.K., mais aussi, il faut penser en même temps... the climate change is different now. There are some years where the water is really low and then we have years where the water is really high. And when the water is really high, flooding is a big problem and it's not only in Northern Quebec or in our Territory, we see it all across Canada. We see a lot of flooding and that is why we ask this kind

of questions. It's not just an accident that one person made a mistake; it's you have to take into consideration the climate change.

2090 *(...) il y a certaines années où les eaux sont très basses et où c'est très haut. Et quand les eaux sont très hautes, il y a les inondations qui sont un grand problème à travers le Canada, pas seulement au Québec. On voit beaucoup d'inondations, c'est pour ça qu'on pose ces questions. C'est pas simplement un accident qu'une personne s'est trompé. Il faut considérer les changements climatiques.*

2095 This year, example – I'll give you an example: our lake this year – it goes high in June, normally, and then it goes down in July and August. This year, that was not the case; it stayed at the same level as it was in spring. So a company might say: it's out of our control. The accident, it was not an accident it was an act from nature. They can, you know, to avoid those kinds of things.

2100 *Cette année, par exemple – je vais vous donner un exemple : notre lac cette année, il se lève en juin et il baisse en juillet et août. C'était pas le cas, cette année. C'est resté au même niveau qu'au printemps. Alors, une entreprise pourrait dire que «c'est hors de notre contrôle. Que ce n'était pas un accident, mais que c'était un acte de la nature, on ne pouvait pas éviter.»*

2105 So now, we talk about a company and I will ask the question about Strateco. My question: if there is any contamination that is to occur in the Otish Mountains with respect to selenium and other trace elements found in the uranium mining effluent, did Strateco demonstrate how they will take the responsibility?

2110 *Et là, je vais poser la question par rapport à Strateco. Ma question c'est : s'il y a une contamination qui se produisait dans les monts Otish par rapport au sélénium et d'autres éléments dans les effluents de la mine d'uranium, est-ce que Strateco a démontré comment ils assumeraient la responsabilité pour ça?*

2115 **PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2120 I have to tell you something that I should make very clear. We won't touch the Strateco case, it's completely out of our mandate. We won't target at any moment in our works any project specifics. Strateco is one, we don't touch that. And this question, I cannot admit it because it's completely out of our mandate. We speak of uranium in general, of impact in general, but not anything that could be related to a company, we are not evaluating a project. Do you understand?

2125 *Je dois vous dire quelque chose que je dois rendre très clair. Nous n'allons pas parler du cas Strateco. C'est complètement hors de notre mandat. Nous n'allons pas cibler, à aucun moment de nos travaux, un projet en particulier. Strateco en est une, on ne va pas y toucher. Cette question*



*n'est pas admissible parce que c'est hors de notre mandat. On parle de l'uranium en général, de l'impact en général, mais pas rien qui pourrait être relié à une compagnie en particulier, nous ne sommes pas en train d'évaluer un projet. Comprenez-vous?*

2130

**PAR M. ANDREW COON:**

Yes.

2135

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

We cannot go out of our mandate; it would be a mistake, an important mistake. There is another place to treat this question and we cannot substitute ourselves to other institutions.

2140

*On ne peut pas aller en dehors de notre mandat, ce serait une erreur, une erreur importante. Il y a d'autres lieux pour traiter de ces questions et on ne peut pas se substituer à d'autres institutions qui s'occupent de ces choses.*

**PAR M. ANDREW COON:**

2145

Okay, I understand.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2150

But in general, if your question is: what would be the... you could reformulate it but without being specific to Strateco.

*Mais en général, si votre question c'est... vous pourriez la reformuler, mais sans mentionner Strateco.*

2155

**PAR M. ANDREW COON:**

Yes. Because the way the answer that we got to the previous questions, it sounds like no one is sure who is going to take responsibility of if any contamination. Is it a company or the Minister? It's not – it's like it is going to jump back and forth.

2160

*Pour la réponse que nous avons eue à la question antérieure, c'est comme si personne n'est sûr qui va assumer la responsabilité s'il y a une contamination. Est-ce que c'est une compagnie ou c'est le ministère? Il me semble que ça va être... ils vont se renvoyer la balle.*

2165

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

No, they said clearly it's the company.

2170 *Non. Ils ont dit clairement que c'était la compagnie. Ça, c'était clair.*

**PAR M. ANDREW COON:**

Okay.

2175

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

This was clear.

2180

**PAR M. ANDREW COON:**

Just one more thing before I end my presentation. The previous question with Mr. Coonishish, he asked about the animals and so on, I think also the other thing we can look at is: at the last session we had here in, I think it's April or May, in the video that was played, you saw birds were attracted to a tailing ponds. If you look at the birds, for example l'oie blanche, l'outarde, the white goose and the Canadian Goose, okay, you know one of the – they have these major highways we call for the migration route. One of the migration routes is on Mistassini Lake and one of the ones that were identified is through the Otish Mountains, Okay? Now...

2185

2190

*Une dernière chose avant que je termine mon intervention. La question antérieure de monsieur Coonishish, il a posé la question par rapport aux animaux, l'autre chose qu'on pourrait regarder : à la dernière séance qu'on a eue ici au mois d'avril ou mai, dans la vidéo que nous avons présentée, vous avez vu des oiseaux qui étaient attirés vers des bassins de déchets. Si vous regardez les oies blanches, les outardes et l'outarde canadienne, ils ont des voies de migration principales; une des routes de migration, c'est sur le lac Mistassini. Et à travers les montagnes Otish.*

2195

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2200

This is a question that you should address to the next people.

*C'est une question que vous devriez poser...*

**PAR M. ANDREW COON:**

2205

Now, just a general comment, okay, this is a general comment. If you see a bird, if he is attracted to those kinds of ponds, so imagine the number of geese and snow geese flying up north and south every year? So if a few birds land on those, that contamination can be brought too down south in the fields where we see thousands and thousands of our birds every year. That's all I wanted to say.

2210

*C'est un commentaire en général. Si vous voyez un oiseau qui est attiré à ce genre de bassin de déchets, imaginez le nombre d'outardes qui survolent ces endroits par année, Si quelques oiseaux atterrissent, cela peut être apporté vers le sud où il y a des milliers et des milliers qui atterrissent dans le sud.*

2215

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2220

Thank you. Alors, I will call Mr. Gerald Longchap. Alors, Mister, we will take a break for 15 minutes and we are back just before 3:30.

*Je vais appeler monsieur Gérard Longchap, maintenant. Non? Alors, nous allons prendre une pause de quinze (15) minutes et de retour juste avant trois heures trente (15 h 30).*

2225

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

2230

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS**  
**IMPACTS FAUNIQUES ET ENCADREMENT QUÉBÉCOIS**

2235 **PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Alors mesdames et messieurs, les personnes-ressources, on recommence! Alors on va demander à monsieur François Martin du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs de nous parler des impacts fauniques et de l'encadrement québécois en cette matière et en particulier dans le territoire ici.

2240

Alors monsieur Martin, on vous écoute.

2245

**PAR M. FRANÇOIS MARTIN :**

Oui merci. Tout le monde m'entend bien?

2250

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Si vous parlez vers le micro.

2255

**PAR M. FRANÇOIS MARTIN :**

Sinon, si je parle vers la présentation, c'est moins bien!

2260

Je vais commencer en parlant de manière bien générale de la mission, mandat plus spécifique, et des activités qui sont menées par mon ministère en lien avec la faune spécifiquement. Je ne vais pas traiter des aspects forêts ni parcs dans le cadre de ma présentation.

2265

Donc de manière très générale, la mission faunique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs peut se résumer à assurer la conservation de la faune et de ses habitats, à favoriser le développement durable de la faune et des activités de mise en valeur. On parle ici de la chasse, de la pêche et du piégeage.

Et veiller à l'application des lois et règlements qui y sont associés.

2270

Donc il y a vraiment un aspect conservation et développement des activités et mise en valeur de la ressource qui vont ensemble.

Dans les mandats plus spécifiques, l'acquisition de connaissances est assez importante pour le ministère. On parle de connaissances sur la biologie des espèces, état et suivi des populations.

2275 Dans l'aspect plus mise en valeur, il y a encadrement et développement durable des activités, avec ou sans prélèvement. On rajoute ici quand même l'aspect observation de la faune en plus des activités de prélèvement comme la chasse, la pêche et le piégeage.

2280 L'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion pour la ressource faunique est importante. On parle entre autres du cerf, de l'orignal, du doré, etc.

2285 L'aspect d'encadrement de la délégation de gestion des territoires fauniques structurés prend aussi beaucoup de place; on parle des pourvoiries, des zecs, des réserves fauniques. Donc les territoires ou la gestion de l'exploitation de la faune est déléguée soit à des entrepreneurs, à des organismes sans but lucratif ou encore à une société d'État, la SÉPAQ.

Si on va un petit peu plus loin, l'établissement de partenariats est très important, des partenariats avec les gens, des organismes du milieu pour la conservation et la mise en valeur de la faune.

2290 On parle aussi d'éducation et de sensibilisation de la population.

Plus un peu dans l'aspect conservation, le maintien de la biodiversité, le contrôle des espèces envahissantes, contrôle des maladies de la faune prend beaucoup de place aussi.

2295 La protection des espèces menacées ou vulnérables. La protection des habitats fauniques, la protection de la faune, l'application et respect des lois. C'est l'aspect plus un peu couvert par les agents de protection de la faune.

2300 On parle aussi de vente de permis, notamment les permis de chasse, les permis de pêche.

Donc c'est bien beau tout ça, mais si on rentre un petit peu plus dans le vif du sujet! L'industrie minière, la filière uranifère, c'est sûr que le secteur de la Faune et des Parcs a des préoccupations par rapport aux impacts possibles sur la faune.

2305 Je dois dire d'entrée de jeu que tout ce qui touche la toxicologie et la contamination, on a encore des points d'interrogation. On parle beaucoup de rejets dans les milieux atmosphériques et aquatiques et la gestion des résidus.

2310 Les impacts sur la santé des populations animales et humaines.

2315 Il faut dire que l'expertise en ces matières-là, au secteur de la Faune et des Parcs, est très peu développée, et on relève beaucoup plus du ministère de l'Environnement à ce niveau-là. Donc on regarde quand même pas mal ce qui se fait, puis c'est important de collaborer aussi, pour le secteur de la Faune, il importe de soulever les préoccupations puis de collaborer à d'éventuels suivis ou protocoles de recherche, si on veut, notamment à l'égard de l'uranium.

Toutefois, si on met de côté un petit peu l'uranium, on s'attend à ce que le développement sur le territoire corresponde à des éléments sur lesquels on travaille déjà pas mal.

2320 Des impacts qu'on peut retrouver dans pratiquement tout développement sur le territoire, on parle de fragmentation des habitats. On construit des routes, des voies ferrées, des lignes de transport électrique. Ça passe sur le territoire, ça crée des fragments d'habitats justement, ça peut avoir des impacts sur la faune. Ça peut couper des voies de migration, ça peut créer des zones d'évitement, des zones de bordure que certaines espèces pourraient éviter.

2325 La construction de traverses d'eau et de ponceaux peut avoir des impacts sur le milieu hydrique, sur l'habitat du poisson. Ça peut générer de la sédimentation, ça peut venir colmater les frayères. C'est des choses qui sont regardées.

2330 Le dérangement de la faune durant les périodes d'activité, notamment les périodes d'exploration ou d'exploitation peuvent avoir des impacts sur la faune, et les animaux peuvent éviter notamment à cause du bruit, à cause de la présence humaine, etc.

2335 Un autre impact possible et réel, c'est, avec le développement du territoire, vient une ouverture et un accès au territoire.

2340 Avec ça, vient une augmentation du risque d'introduction d'espèces envahissantes, puis il y a aussi une augmentation puis une dispersion de la pression de chasse et de pêche. Il y a des travailleurs qui viennent sur les sites, il y a des gens qui vont utiliser les routes, inévitablement ça génère une pression puis une dispersion.

2345 De manière plus globale, le secteur de la Faune et des Parcs a clairement une préoccupation à l'égard des impacts que ça peut avoir sur les activités de chasse et de pêche, notamment sur les ressources alimentaires pour les communautés autochtones.

2350 C'est important de dire, puis je me rappelle que monsieur LeClair l'a mentionné, que chaque cas de mine, chaque cas d'activité minière doit être évalué au cas par cas, puis c'est d'autant plus vrai dans un contexte faunique où au niveau local puis au niveau régional, le contexte faunique peut diverger énormément, puis les impacts sur cette faune-là vont varier aussi en fonction de la nature des projets.

Donc l'expertise régionale au secteur de la Faune est extrêmement sollicitée dans ces cas-là. C'est difficile d'arriver avec des lignes générales au niveau ministériel. Les projets sont vraiment regardés au niveau régional, c'est l'expertise régionale qui va émettre les préoccupations.

2355 Cela étant dit, on a quand même un certain cadre sur lequel on s'accroche, puis je vais parler un petit peu plus en profondeur de l'encadrement légal qu'on a en matière de conservation de la faune, puis qu'on utilise, puis sur lequel on peut se baser au secteur de la Faune et des Parcs.

2360 Donc le premier élément, évidemment, c'est la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. C'est pas mal la principale loi avec laquelle notre secteur travaille, puis je vais élaborer plus spécifiquement sur le Règlement sur les habitats fauniques.

2365 Je vais aborder aussi très rapidement la Loi sur la qualité de l'environnement puis la participation du secteur de la Faune à la Procédure sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

Je vais élaborer un petit peu sur la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.

2370 Puis je tiens à dire qu'évidemment, il y a des éléments spécifiques au territoire nordique avec les conventions puis les ententes qui sont rattachées à tout ça, puis je ne veux pas rentrer dans les détails, mais il ne faut pas perdre de vue que ces spécificités-là, la convention s'applique. Sans rentrer dans les détails.

2375 Donc pour parler des habitats fauniques, c'est un outil de protection assez important pour le secteur de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

2380 Certains habitats peuvent être délimités, puis je dois expliquer! Ce sont des habitats qui sont définis par règlement en fonction de différentes caractéristiques. Ces habitats-là doivent se retrouver en terre publique et doivent être délimités, cartographiés et publiés à la Gazette officielle.

2385 Dans le Règlement sur les habitats fauniques, il y a onze (11) types d'habitats qui sont définis. Je les ai listés ici, puis ça peut valoir la peine que je les énumère un par un!

Donc on retrouve l'aire de fréquentation du caribou au sud du 52<sup>e</sup> parallèle. L'aire de mise bas du caribou au nord du 52<sup>e</sup> parallèle.

2390 L'aire de concentration d'oiseaux aquatiques, une falaise habitée par une colonie d'oiseaux.

L'habitat du rat musqué, une héronnière, une île ou une presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux, une vasière, comment je peux dire, pour l'original principalement.

2395 L'aire de confinement du cerf de Virginie, l'habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable et l'habitat du poisson. Et j'ai mis entre parenthèses ici l'habitat du poisson est non délimité. Ça se trouve à être pas mal le milieu hydrique et il y aura un lien à faire avec certaines autorisations à émettre en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

2400 Dans un habitat faunique, nul ne peut faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat.

C'est le principe de base.

2405 Toutefois, l'interdiction ne s'appliquera pas à une activité qui est exclue par le règlement. Ça peut être intéressant de dire que la plupart des activités d'exploration de base dans le milieu minier sont exclues de l'application du règlement, notamment parce qu'on considère que les impacts sont relativement minimes, et ça concorde avec les mêmes exclusions qu'on retrouve à la Loi sur la qualité de l'environnement.

2410 Par ailleurs, le Règlement sur les habitats fauniques vient établir des normes. Donc certaines activités, si elles sont effectuées dans le respect des normes, seront exclues de l'application du règlement.

2415 Et aussi, une activité qui est autorisée par le ministre ou le gouvernement en vertu de la loi pourra se faire dans un habitat faunique et là, entre en ligne de compte un processus d'autorisation et d'analyse faunique qui sera faite par l'expertise régionale.

2420 De manière – je vais rentrer un peu dans les détails plus tard, de comment les procédures se font, en fait, qu'est-ce qui est considéré, puis quels sont les résultats attendus de ces autorisations-là.

2425 Il faut dire que de manière générale, l'interdiction ne s'applique pas lorsque l'activité doit faire l'objet d'une Procédure sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Donc quand l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement entre en ligne de compte, soit pour l'ensemble des activités minières liées à l'uranium, notamment l'exploration avancée et l'exploitation, le Règlement sur les habitats fauniques est un peu mis de côté et on va s'accrocher à la Procédure sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

2430 Et je vais vous en parler un peu. Donc c'est ce que je disais!



2435 Ce qui est important de dire, lorsqu'il y a un projet d'exploration avancée ou d'un projet d'exploitation, particulièrement dans le cas de l'uranium qui est proposé, il y a une Procédure sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement qui est mise sur pied et dans ce cas-là, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est responsable et consultera le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a la responsabilité administrative de produire des avis fauniques pour alimenter l'évaluation et l'examen.

2440 Ce qui est intéressant de cette procédure-là, pour le secteur de la Faune, c'est que c'est non restreint au cadre législatif des habitats fauniques. Donc les avis fauniques peuvent être beaucoup plus larges et toucher l'ensemble des espèces, l'ensemble des phénomènes biologiques, l'ensemble des préoccupations qui peuvent être identifiées par l'expertise régionale.

2445 La dernière puce ici est importante, puis je veux le rappeler, c'est que l'expertise régionale est impliquée à toutes les étapes qui sont requises par la procédure.

2450 Qu'est-ce qui est considéré pour ces analyses-là? Il y a certaines lignes directrices particulièrement pour les habitats fauniques, mais qui sont aussi applicables à l'ensemble des avis fauniques qui peuvent être produits par le secteur de la Faune et des Parcs.

Ces principes-là d'abord, on vise aucune perte nette d'habitats fauniques.

2455 On vise aussi à prévenir toute mortalité de la faune, évidemment toute disparition d'espèces aussi. On va en parler un petit peu plus tard de ça.

L'approche préventive est privilégiée.

C'est important d'assurer une libre circulation des espèces.

2460 Et on vise à assurer la pérennité des valeurs associées à la faune et à ses habitats. Et là, on prend en compte les valeurs alimentaires de la faune, les valeurs culturelles, les valeurs écologiques et les valeurs économiques.

2465 Dans les évaluations puis dans la production d'avis, on regarde aussi à inclure des obligations de résultats, ce qui implique la plupart du temps des suivis qui doivent être effectués par les promoteurs.

2470 Qu'est-ce qu'on vise plus spécifiquement? L'évitement des impacts, la mitigation des impacts ou ultimement, comment je peux dire, dans les pires cas, la compensation des impacts.

Par évitement, on parle de planifier le développement en évitant les habitats clés, les voies de migration, les aires de mise bas, les frayères et tout autre habitat sensible.

2475 Par la mitigation, on peut prévoir des mesures pour réduire les impacts en ajustant les périodes de travaux. Faire en sorte que les travaux sont pas effectués en présence de faune dans certaines périodes de l'année.

2480 On peut mettre en place des bandes de protection autour des installations et assurer la connectivité des habitats, etc.

Puis comme je le disais, dans les pires cas, on peut émettre des conditions de compensation.

2485 Donc les promoteurs peuvent acquérir des habitats de valeur égale ailleurs pour les protéger, procéder à des aménagements de nouveaux habitats ou éventuellement, verser des ressources financières à des fondations dédiées à la faune.

2490 On tombe un petit peu dans un autre sujet par rapport à la protection des espèces menacées vulnérables!

2495 Donc les objectifs de cette loi-là, la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, c'est d'empêcher la disparition d'espèces vivant au Québec, éviter une diminution de l'effectif de ces espèces-là, d'assurer la conservation de l'habitat de ces espèces, rétablir les populations d'espèces menacées ou vulnérables et éviter que toute espèce ne devienne menacée ou vulnérable.

La Loi permet entre autres une désignation légale d'espèce menacée ou vulnérable et aussi de délimiter leurs habitats, notamment par le Règlement sur les habitats fauniques.

2500 Ce qui est intéressant aussi, c'est qu'à partir du moment où une espèce est désignée menacée ou vulnérable, il y a une équipe de rétablissement qui est mise en place, et le partenariat est extrêmement important à ce moment-là. L'ensemble des intervenants concernés par l'espèce en question sera invité à participer à l'équipe de rétablissement.

2505 On parle des ministères provinciaux, fédéraux, des universités, des nations autochtones, organismes de conservation, le milieu industriel aussi participe, etc. L'équipe de rétablissement aura à produire un plan de rétablissement. Dans le plan de rétablissement, on retrouve un plan d'action des mesures proposées pour le rétablissement de l'espèce.

2510 Il y aura suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action là, puis un bilan de rétablissement est produit à différentes échéances.

Et ces plans de rétablissement là sont considérés dans l'ensemble des activités et des divers paliers de gouvernement.

2515 Un autre sujet à traiter dans les impacts potentiels, on parlait de l'ouverture du territoire, de l'accès au territoire!

2520 Une des conséquences de tout ça, comme je disais, c'est la présence accrue de travailleurs et la présence accrue de chasseurs-pêcheurs, ce qui amène une augmentation du prélèvement.

L'augmentation de voies d'accès au territoire aussi va amener une dispersion du prélèvement, et les routes d'accès puis la fréquentation amène aussi un risque accru d'introduction d'espèces invasives.

2525 Tout ça amène un besoin accru en protection de la faune. Une des manières de pallier aussi à tous les risques et conséquences éventuelles réside dans l'information puis la sensibilisation des utilisateurs.

2530 Aussi, de manière très intéressante, on a la possibilité de créer des secteurs de chasse ou de pêche à réglementation particulière, comme c'est vu dans le coin de Eastmain. Je vais mal prononcer, mais on pense au secteur de Weh-Sees Indohoun où il y a une réglementation particulière qui a été mise en place pour mieux contrôler l'apport de travailleurs sur les chantiers.

2535 Dans de tel cas, on pense en milieu nordique ici les responsabilités du comité conjoint chasse, pêche, piégeage sont très importantes.

Donc il faut garder en tête que ça, c'est quand même une possibilité, bien, je pense aussi dans le coin de la Romaine aussi, il y a un projet de ce type-là qui est développé.

2540 Puis ça termine pas mal la présentation, puis je vais faire un bref résumé!

En résumé, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est responsable d'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune dans le contexte d'un développement durable du territoire.

2545 On a un encadrement légal et réglementaire qui nous outille pour assurer que les impacts soient évités, réduits ou compensés.

2550 On pense ici à la protection des habitats fauniques, à la production d'avis fauniques dans le cadre des procédures d'évaluation d'impact environnementale, aux mesures de protection des espèces menacées ou vulnérables, à toute autre mesure de gestion de la faune qui viserait à contrôler le prélèvement.

2555 Donc il faut se rappeler qu'il y a évaluation et avis par l'expertise régionale de la faune à toutes les étapes requises des procédures.

Et le résultat visé sera toujours d'éviter, atténuer, mitiger ou compenser les impacts.

2560 Ça complète ma présentation, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Je vous remercie.

2565

---

#### **QUESTIONS DE LA COMMISSION**

2570 **PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Je pense que je vais casser la glace, il n'y a pas de citoyens qui sont intervenus pour se proposer avec des questions.

2575 Moi, j'aimerais vous poser une question d'abord assez générale.

Vous avez une mission de conservation, vous l'avez souligné d'entrée de jeu, comment le Québec entend-il assumer ses obligations en termes de protection globale de la biodiversité dans les grands biotopes nordiques?

2580

Allez-vous – par exemple les plateaux de la George où se reproduisent les caribous, est-ce que c'est exact que les claims accordés dans ce secteur paralysent la mise en place d'une aire protégée?

2585

Vous autres, avez-vous des besoins particuliers? Comment vous allez délimiter globalement, parce qu'on peut prendre projet par projet, mais là, on est devant une ouverture de territoire, vous avez dit vous-même que ça l'a beaucoup d'impacts, alors est-ce qu'il va y avoir un cadre global qui va être déterminé?

2590 Est-ce que c'est dans vos plans? Est-ce que c'est quelque chose sur lequel vous réfléchissez?

**PAR M. FRANÇOIS MARTIN :**

2595 C'est dans le cadre du Plan Nord plus ou je sais pas, là, du développement nordique?

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2600 Du développement nordique en général, je veux dire, depuis qu'on en parle, est-ce que votre ministère s'est attardé à planifier des mesures de protection globales du grand biotope nordique, dans son ensemble?

**PAR M. FRANÇOIS MARTIN :**

2605 Si on parle de manière plus large en termes de biodiversité, on se tourne un peu du côté du développement durable et de l'environnement et des parcs aussi. On pense aux aires protégées.

Peut-être que madame Nathalie Girard pour les Parcs aimerait commenter.

2610 **PAR Mme NATHALIE GIRARD :**

Oui. Alors on a, au Québec, fait des consultations en collaboration avec l'Administration régionale Kativik et aussi au niveau des Cris, la même chose, au cours des dernières années, pour savoir à quel endroit les gens voulaient avoir de la protection de la biodiversité.

2615 Le gouvernement a travaillé fort aussi avec toutes les équipes pour viser à quel endroit la biodiversité était importante à protéger.

2620 Donc il y a des plans qui sont faits par plusieurs équipes; tout le monde travaille en collaboration pour viser à quel endroit on doit établir les prochaines aires protégées dans tout le territoire du Québec, essentiellement au Nord-du-Québec, sur le territoire conventionné.

2625 Donc c'est ça. Il y a déjà des plans, puis c'est déjà bien mis en place, le système de collaboration ensemble, pour établir la protection de la biodiversité au Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Quel genre d'écosystèmes sensibles, de populations animales, quels seraient les grands éléments du biotope nordique qui sont priorisés dans votre réflexion?

2630 **PAR Mme NATHALIE GIRARD :**

Si on parle en particulier du Nord-du-Québec et le territoire conventionné, ce qui est le plus important évidemment, ce sont les animaux qui sont reliés à la consommation, donc pour les Autochtones en particulier. Donc ce sont ces endroits-là qu'on découvre ou qu'on apprend à ajouter à nos données scientifiques pour pouvoir décider ensemble quel endroit on va faire nos prochaines aires protégées.

2635 Il y en a plusieurs qui sont déjà identifiées. Le réseau des parcs a été agrandi récemment avec un très grand parc de vingt-six mille kilomètres carrés (26 000 km<sup>2</sup>), le parc Tursujuq, puis on continue à travailler en collaboration.

2640 Donc les espèces, c'est celles qui sont identifiées par les Autochtones essentiellement, donc on parle du caribou, des espèces de poissons, les rivières à frayères.

2645 **PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Est-ce que vous avez délimité ces zones-là en fonction des possibilités de développement? S'il y a des conflits de développement, supposons que vous avez planifié dans certains secteurs, qu'est-ce qui va être fixé d'abord?

2650 Est-ce qu'on va établir les priorités de conservation d'abord en disant, autour on peut développer, ou si on va dire au développeur, vous vous installez, vous prenez ce qui a une valeur économique, et on verra, dans ce qui reste, ce qu'on doit protéger?

2655 Lequel a priorité?

**PAR Mme NATHALIE GIRARD :**

2660 J'aimerais vous dire, vous répondre que c'est la conservation, et malheureusement, on se rend compte qu'il y a, bon, je suis peut-être un peu biaisée, parce que je prends pour les Parcs et je travaille pour les Parcs depuis plusieurs années, pour la conservation, malheureusement je pourrai vous dire que c'est beaucoup plus facile pour les compagnies minières de pouvoir cliquer rapidement sur des claims miniers, de réserver un territoire, que pour tous les gens qui travaillent en conservation, les aires protégées et les parcs, de vouloir protéger un endroit.

2665 C'est très très long, ce sont des longs processus, on doit passer à travers plusieurs étapes, et c'est souvent extrêmement long.

2670           Donc pour nous, avant de protéger un territoire et tout ça, on doit passer à travers plusieurs consultations et tout ça. Donc ça ne nous facilite pas la tâche pour être prioritaire, mais on se consulte et on tente de s'entendre, puis la plupart du temps, on réussit après avoir fait des conciliations chacun de notre côté.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2675           Là, vous êtes en train de me dire qu'il faudrait un système de claims fauniques?

**PAR Mme NATHALIE GIRARD :**

2680           Oui. Bien en fait, c'était proposé d'ajouter un système qui soit moins facilitant pour les claims dans la dernière Loi sur les mines, mais malheureusement, ça n'a pas passé malgré toutes les représentations du CCEK entre autres.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2685           Dans la dernière Loi sur les mines, la dernière version, à l'article 82, on dit que le ministre peut exclure les territoires d'utilité publique de tout le système de claims.

2690           Donc il peut décider que pour l'intérêt public, qu'un des territoires d'intérêt public – je voudrais poser une question à monsieur Gaudreau!

              Est-ce qu'une aire protégée, une espèce menacée, ce sont des territoires d'utilité publique, si on dit qu'on croit à la conservation?

2695           Est-ce que c'est des territoires – est-ce que le ministre pourrait invoquer l'article 82 pour soustraire au système de réserves minières, les claims, cet article-là pour protéger des territoires, si la Faune vous dit, c'est très important?

              Ou si c'est les routes, puis des choses comme ça, des utilités publiques?

2700           Comment vous définissez ça?

**PAR M. ROCH GAUDREAU :**

2705           Oui effectivement. Donc l'article 82 réfère plutôt aux infrastructures. Alors c'est pour permettre justement au ministère des Transports, s'il y a un tronçon routier, de pouvoir le poursuivre et de ne pas avoir à indemniser un titulaire de claim, par exemple. L'État a le droit d'utiliser les terres publiques pour ces fins-là.

2710 C'est plutôt l'intérêt public qui doit être invoqué dans le cadre de la protection d'un territoire pour des fins de conservation ou des aires protégées, et c'est l'article 34 de la loi qui est utilisé par le ministre à cette fin.

2715 Alors l'article 304, ça dit que «Le ministre peut par arrêté réserver à l'État ou soustraire à la prospection, à la recherche et l'exploration et l'exploitation minière, toute substance minérale faisant partie du domaine de l'État et nécessaire à tout objet qu'il juge d'intérêt public, notamment aménagement et utilisation de force hydraulique, création de parcs ou d'aires protégées, conservation de la flore et de la faune, protection des eskers présentant un potentiel en eau potable, et ainsi de suite».

2720 **PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

D'accord, j'allais vous poser la question, si l'eau pouvait s'appliquer, alors vous m'avez devancé! Parfait.

2725 À 304.1.1, on dit que le ministre peut aussi exclure ce que les espaces que les schémas d'aménagement ont zonés, donc ça répondait aux demandes du milieu municipal, de pouvoir réserver des portions du territoire municipal à cette fin.

2730 Est-ce qu'une municipalité peut, d'une part, première question, invoquer ses pouvoirs en matière de conservation? Parce qu'ils ont le droit, dans le schéma d'aménagement, de zoner conservation, est-ce que ça peut être un motif suffisant pour que le ministre reconnaisse la nécessité?

2735 **PAR M. ROCH GAUDREAU :**

D'abord l'article 304.1.1 n'est pas encore en vigueur. Il va être en vigueur suivant un décret, parce que là, on est à l'étape de la validation des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

2740 Ces orientations-là vont donc donner un guide aux municipalités afin de leur permettre de modifier dans leur schéma d'aménagement, de rajouter une couche qui s'appelle un territoire incompatible avec l'activité minière.

2745 Alors dans ces éléments-là, dans les orientations, c'est plutôt la protection, des éléments de protection reliés aux collectivités, alors des aménagements, évidemment les zones urbanisées, c'en est un.

La villégiature avec un tissu suffisamment serré.



2750 Alors ce sont ces critères-là qui sont pris en compte qui vont permettre aux municipalités de s'assurer qu'il n'y a pas d'activité, parce que cette activité-là est incompatible avec les autres orientations du schéma.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2755 Donc vous nous dites que les motifs de conservation, les besoins de conservation qui sont dans les pouvoirs des municipalités ne peuvent pas entrer dans cette catégorie-là?

**PAR M. ROCH GAUDREAU :**

2760 Cependant, s'ils font une démarche pour la création d'un parc régional, qui est pour une fin récréative, sur lequel il peut y avoir une portion de conservation, elle pourrait être intégrée dans le territoire incompatible avec l'activité minière, parce qu'au préalable, on a fait un parc régional, donc une volonté régionale qui est exprimée et sur lequel ils ont poursuivi jusqu'à la mise en place du parc régional.

2765

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Donc si on veut sauver une espèce, il faut ajouter quelques balançoires! Je comprends.

2770

**PAR M. ROCH GAUDREAU :**

Mais je veux dire, il peut y avoir des éléments de conservation, mais il faut que ce soit dans le concept d'un parc régional, oui.

2775

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a l'équivalent pour les territoires autochtones et pour les collectivités autochtones d'exclure, comme les municipalités l'ont, un certain nombre de territoires pour des fins qu'eux jugeraient essentielles dans leur logique et dans leurs valeurs?

2780

**PAR M. ROCH GAUDREAU :**

2785 Si on prend l'exemple de Nitassinan, les trois (3) communautés innues qui ont signé l'EdPOG en 2008, à l'intérieur de Nitassinan, il y a des parcs innus. Donc les parcs innus, c'est d'intérêt public de les protéger.

Alors ce sont des parcs qui ont été créés sur lesquels il y a interdiction de faire des activités d'exploration minière entre autres.

2790 Mais effectivement, tous les éléments qui sont présentés, qui proviennent d'une communauté locale ou autochtone, si c'est d'intérêt public, on peut procéder à la protection du territoire.

Mas 304 a une portée assez large.

2795 **PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Oui, ça, je peux le comprendre.

2800 Mais dans le cas par exemple, prenons une zone comme les hauts plateaux de la George, c'est un endroit qui est très important pour la mise bas d'un troupeau qui, dans le moment, est très menacé, on est passé de trois quarts de million ( $\frac{3}{4}$  M) à quatorze-quinze mille (14 000-15 000) bêtes, donc c'est un territoire qui est névralgique pour la survie de ce troupeau.

2805 Si on décidait, au ministère, enfin si mettons les services de la Faune ou l'Environnement disent, c'est très important, il faut protéger ça, mais il y a des claims dans ce secteur-là.

Qu'est-ce qui se passe? Ça bloque l'aire protégée tant que les claims sont là ou il faut les exproprier, puis il faut payer? Quelle est la mécanique?

2810 **PAR M. ROCH GAUDREAU :**

2815 En fait, ce qui est important, c'est la clause grand-père. Lorsque l'État consent un droit, il doit respecter le droit qu'il a émis jusqu'à son échéance. Et il faut permettre également au titulaire de pouvoir renouveler son titre s'il respecte toutes les conditions prévues à la loi et aux règlements.

2820 Cependant, il y a une mécanique qui nous permet, par exemple lorsqu'on a déterminé un territoire sur lequel il y aurait lieu de protéger, on fait ce qu'on appelle une suspension temporaire; c'est un pouvoir que le ministre a qui lui permet de suspendre l'activité minière sur un territoire donné, en attendant le processus pour mettre en place une réserve à l'État par arrêté ministériel.

Et à ce moment-là, si dans le territoire d'intérêt, il reste encore des titres, alors ce qu'on fait, on les liste dans l'arrêté ministériel dans la Gazette, en disant, excluant ces titres-là, et à leur échéance, lorsque le titre meurt, le territoire devient protégé.

2825 Donc c'est une façon. On peut quand même aller de l'avant avec une zone de protection et, graduellement, avec le temps, les titres peuvent tomber.

2830 Vous savez que les claims, ça bouge beaucoup. Il y a à peine deux ans et demi (2 ½), on était à deux cent quarante mille (240 000) claims actifs au Québec, on est à cent soixante mille (160 000) ce mois-ci. Donc ça fluctue énormément. C'est pas quelque chose qui dure très longtemps nécessairement.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2835 Mais si quelqu'un décide d'utiliser son droit que vous venez d'expliquer, de renouveler, parce que lui, ça l'intéresse, bien là, le projet d'aire protégée va être bloqué?

**PAR M. ROCH GAUDREAU :**

2840 Le ministère de l'Environnement pourrait procéder à l'expropriation, mais encore faut-il qu'il ait l'argent pour le faire.

Le gouvernement n'a pas vraiment les moyens de faire ça. Alors on prend le temps qu'il faut simplement pour que ça se replace.

2845

C'est la même chose dans la Loi sur les parcs, il y a possibilité d'exproprier, mais on le fait pas. Mais on a le pouvoir de le faire.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2850

C'est pour une question de gros sous.

**PAR M. ROCH GAUDREAU :**

2855

Sans aucun doute.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Ce qui n'est pas une question légère, je l'admets.

2860

**PAR M. ROCH GAUDREAU :**

Non, non, effectivement.

2865 **PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Je n'essaie pas de minimiser la chose, pas du tout. Oui, vous vouliez ajouter, monsieur Martin?

2870 **PAR M. FRANÇOIS MARTIN :**

J'aimerais ajouter un élément concernant l'habitat faunique qui concerne l'aire de mise bas du caribou au nord du 52<sup>e</sup> parallèle.

2875 L'habitat faunique existe, est délimité. Une des problématiques, c'est que l'aire de mise bas réelle va se déplacer au cours des années. Monsieur Gaudreau dit que les claims se déplacent, l'aire de mise bas se déplace aussi. Donc c'est quoi la superficie qu'il faut protéger éventuellement, c'est pas évident.

2880 On peut pas concevoir non plus délimiter l'habitat à chaque année en fonction des dernières données de l'année, c'est impensable.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2885 Mais est-ce qu'il y a une zone particulière où, de façon générale, historiquement, on peut pratiquement zoner comme étant la zone de reproduction?

**PAR M. FRANÇOIS MARTIN :**

2890 Il faudrait demander l'information à la région. Je crois que l'information est disponible pour plusieurs années, on est capable de voir le déplacement, des données réelles. C'est de l'information, si vous le voulez, que je pourrais vous sortir pour les prochains jours.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2895 OK.

**PAR M. FRANÇOIS MARTIN :**

2900 Il y a déjà un habitat faunique à cet endroit-là, mais comme on disait, l'aire de mise bas réelle et non l'habitat faunique réglementé, l'aire de mise bas réelle se déplace, les individus vont pas tout le temps au même endroit. Donc l'aire de mise bas, c'est pas comme, disons, une vasière où la vase est là, puis l'original va toujours aller là. Ça se déplace d'une année à l'autre.

2905 **PAR M. ROCH GAUDREAU :**

L'exploration minière est permise, mais sous conditions, dans ce territoire-là délimité.

2910 **PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

OK. J'aurais une question additionnelle pour madame Côté!

Le Québec a adhéré à la Convention sur la protection de la biodiversité, évidemment pas à titre de pays, là, mais a adhéré par résolution, si je me rappelle bien, de l'Assemblée nationale.

2915

Est-ce que le Québec envisage à avoir une politique de protection de la biodiversité à l'échelle globale du Québec ou à l'échelle nordique, avant d'aller plus loin dans le Plan Nord? Parce qu'une grosse partie des projets serait englobée dans ce qu'on peut appeler le Plan Nord. En tout cas, c'est dans la région nordique.

2920

Est-ce que vous avez en chantier une telle politique?

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

2925

Je vais demander à Nathalie si elle a un élément de réponse, étant donné qu'elle côtoie les gens qui sont responsables de la biodiversité.

**PAR Mme NATHALIE GIRARD :**

2930

Je vais vous demander de répéter votre question, s'il vous plaît, à ce moment-là.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2935

Oui. Ma question, ça ne porte pas que sur les parcs. De la même façon que le Québec, par exemple, a une politique de protection des milieux riverains, des milieux humides, des politiques globales, sur les changements climatiques par exemple, c'en est une, puis il a institué sa politique sur les changements climatiques à la suite de Rio, parce que le Québec croit que ce sont des objectifs valables qui ont été adoptés là-bas.

2940

Mais le problème de la biodiversité, d'après en tout cas les instances internationales, c'est aussi important que le climat. On a une politique sur les changements climatiques, on n'en a pas sur la biodiversité.

2945 Alors pour donner un cadre au développement d'une partie du Québec qui est absolument énorme, tout le Nord, est-ce que le Québec a en chantier une politique de biodiversité globale, de protection de sa biodiversité, comme il en a dans d'autres domaines?

**PAR Mme NATHALIE GIRARD :**

2950 Je crois que oui, mais je vais vous revenir avec la réponse plus tard.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2955 En fait, ce que je voudrais aussi savoir, c'est, est-ce qu'il y a dans cette politique un volet spécifique au Nord ou si on envisage juste une politique pour le Nord?

Vous comprenez, c'est une politique pour la province ou pour les territoires nordiques.

**PAR Mme NATHALIE GIRARD :**

2960 Je sais que pour l'instant, il y a des gens qui travaillent sur un atlas de biodiversité au Nunavik.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2965 Ça, c'est l'atlas, c'est une chose. C'est une initiative, c'est un programme de protection, là, mais c'est pas nécessairement une politique.

**PAR Mme NATHALIE GIRARD :**

2970 Une politique, non, c'est ça, mais c'est peut-être pour en venir à ça par contre plus tard.

Ça fait que je vais regarder, puis je vous réponds plus tard. Est-ce que ça vous va?

2975 **PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Oui, ça me va très bien, OK.

2980 Je pourrais passer la parole à des collègues, malgré mon intérêt pour ces questions. Allez-y.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

2985 Je sais pas à qui je devrais adresser la question. Je pense que ça pourrait être autant au  
ministère de l'Énergie, Ressources, Faune, en tout cas, on va commencer avec Énergie et  
Ressources, puis vous verrez si vous pouvez compléter.

2990 On parle d'établir un niveau de référence d'un territoire au moment de faire l'étude d'impact,  
puis pour voir après ça comment on va compenser si nécessaire ou en tout cas, pour l'ensemble  
des objectifs.

Est-ce qu'on a déjà évalué si des activités d'exploration auraient suffisamment perturbé le  
territoire pour perturber l'état de référence minier?

2995 Je veux dire, on regarde souvent, une étude d'impact se fait sur un projet minier, mais sur le  
plan historique, il peut y avoir eu dix-quinze-soixante (10-15-60) projets d'exploration tout autour,  
est-ce que ça, ça peut avoir affecté le niveau de référence, notamment dans le cas de projets  
uranifères? Par exemple si les carottes de forage, si des émissions atmosphériques pendant  
l'exploration, etc., ont déjà eu un impact?

3000 Est-ce qu'on mesure ça, l'impact de l'exploration sur le milieu, avant que ce milieu devienne  
le milieu récepteur d'une mine?

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

3005 Je vais tenter une réponse générale. C'est dans le cadre de notre caractérisation qu'on  
demande au niveau des études d'impact, lorsqu'un projet arrive aux Évaluations  
environnementales.

3010 On demande entre autres, avant de faire l'étude de caractérisation du milieu, de dresser un  
portrait sur plusieurs années des activités qu'il y a eues dans ce milieu-là, pour pouvoir déterminer  
s'il y a eu possibilité de contamination.

3015 Au même titre qu'on demande aussi de faire des inventaires archéologiques, on demande  
de faire un inventaire d'usages, d'utilisations de ce territoire-là.

Et dépendant des données et de l'enquête qui est faite, on va exiger des études plus ou  
moins poussées pour aller voir le degré vraiment de contamination.

3020 Là s'applique la politique de contamination des sols, on va demander des caractérisations  
même avant, pour essayer de différencier et de l'avoir dans nos cartons au point de départ.

Et c'est sûr aussi que, bon, on demande une caractérisation du milieu, mais on a aussi, comme pour l'eau ou pour d'autres éléments, des comparaisons un peu à l'extérieur qui nous permettent aussi d'évaluer.

3025

Mais comme je vous dis, c'est une chose qui est faite, et c'est pas nécessairement des activités d'exploration qui peuvent avoir eu lieu. Comme j'ai un site minier où il y a eu un passif au niveau de l'exploitation forestière très important et où il y a des zones qui ont été identifiées déjà comme étant contaminées, donc il va falloir en tenir compte aussi dans la restauration.

3030

Il peut arriver que peut-être que celui qui prend le terrain écope peut-être de dégâts passés aussi.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

3035

Le corollaire, d'une certaine façon, c'est peut-être plus vrai dans les territoires au sud qu'au nord, parce qu'il y a eu beaucoup beaucoup plus d'exploration et d'exploitation minière, mais est-ce que ça pourrait être envisageable qu'on en arrive à une saturation du milieu?

3040

C'est-à-dire, est-ce qu'il pourrait y avoir des zones où on pourrait dire on ne peut plus exploiter de nouveaux gisements ou de nouvelles mines parce qu'il y en a déjà tellement que la capacité, on va dire d'absorption, je suis pas très familière avec ces termes-là, mais la capacité d'absorption du milieu est arrivée à un seuil critique et on devrait pas autoriser?

3045

Est-ce que c'est une réflexion qui est faite quelque part dans un ou l'autre de vos ministères?

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

3050

Je vais revenir par rapport à l'atmosphère où le Règlement, le RAA, le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère prévoit des seuils limites, et au-delà de ça, il n'y a plus de projet possible.

Entre autres, c'est une contrainte présentement sur l'île de Montréal, au niveau de certains contaminants, où il y a eu l'espace.

3055

Maintenant, j'en profiterais peut-être, parce que je pense que le groupe est encore à Québec, et ce matin, on a posé la question entre autres sur l'effet du milieu récepteur par rapport à l'eau, et j'inviterais les gens, si on peut remettre l'image, les gens qui sont par Skype, d'aller plus loin par rapport aux calculs du milieu récepteur, de la capacité support du milieu, qu'est-ce qu'on fait.

3060



Alors j'espère que les gens sont toujours là et qu'ils pourront répondre!

**PAR Mme ISABELLE GUAY :**

3065

Bonjour, on est toujours là! Nous parlions aussi, j'ai manqué juste, j'aimerais savoir exactement ce qui est demandé, ça me ferait plaisir d'y répondre.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

3070

En fait, ce que je posais comme question, puis on peut le prendre sous l'angle du milieu hydrique ou du milieu atmosphérique, mais moi, je le voyais en termes, parce qu'on était dans le milieu faunique, est-ce qu'on envisage de regarder l'effet cumulatif de plusieurs projets et de dire, bon bien, dans une zone donnée, pour la qualité de la faune, on ne peut plus développer plus de projets parce que la capacité d'absorption du milieu est atteinte.

3075

Là, c'était pas une question en termes de la qualité de l'eau, de l'accumulation dans l'eau ou dans l'air, c'est une façon beaucoup plus macro. Est-ce qu'on peut exclure des territoires en disant, bien là, il y a huit (8) mines de nickel, une d'or, une de ci, une de ça, et une d'uranium qui s'ajoute, et puis on pourrait plus développer parce que le milieu n'est pas capable de le prendre.

3080

Est-ce que c'est le genre de réflexion que les ministères font? Vous voyez mon ignorance, parce que je suis même pas capable de l'exprimer dans les termes techniques qu'il faudrait.

3085

**PAR Mme ISABELLE GUAY :**

Non mais c'est excellent comme question. C'est sûr qu'en me lançant la balle à Québec, moi, je pourrai vous parler de l'impact cumulatif dans les plans d'eau sur l'échelle de bassins versants et autres, je peux vous répondre de façon plus précise là-dessus.

3090

La question que vous posez plus macro effectivement, je pense que c'est une question d'aménagement de territoire. C'est vraiment pas mal la solution à toutes les sociétés présentement, c'est de penser à aménager le territoire, c'est plus juste une question justement de cumul de contaminants, mais c'est tout l'impact qui est pas juste les contaminants mais du reste en fait.

3095

Alors je sais pas si, Marthe, si je continue quand même à répondre de façon pour l'eau, mais de façon plus macro comme ça!

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

3100

Oui, parce que c'est tous ces éléments-là qui sont pris, qualité de l'air, qualité de l'eau, ça va à la faune, à la flore, donc c'est tous ces éléments-là qui sont pris en compte pour justement arriver dans le macro après.

3105

Mais il y a des décisions qu'on fait, là.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3110

Je trouve votre réponse à tout le groupe très intéressante, parce que vous avez ciblé précisément l'air et l'eau et vous faites un lien avec la faune, en disant, oui, ils ont besoin d'eau. Mais ça on en trouve partout.

3115

Ce qui se produit dans les milieux, c'est qu'il y a aussi l'impact sur la grande faune. Plus on ajoute des projets, plus on ajoute des campeurs, plus on ajoute des villégiateurs, à un moment donné le caribou s'en va, l'orignal s'en va.

3120

Si on est plus au sud, ça va être le chevreuil qui s'en va, quoique eux autres sont un peu plus résilients, ils viennent de temps en temps manger sur la galerie les bouquets de fleurs. Mais la grande faune, ça, c'est certain.

3125

Puis quand les grands cervidés ne seront plus là, bien, c'est l'ours, c'est le coyote ou le loup qui vont suivre, de sorte que passée un certain seuil, la faune se déplace.

Et j'ai toujours eu cette drôle d'impression dans une autre vie que dans les études d'impact et les modélisations qu'on fait autour des projets, on se dit, ceux-là ont des pattes puis ils s'en vont ailleurs.

3130

Il n'y a pas de normes où est-ce qu'on prend en charge la grande faune? Où sont les normes grandes faunes, comme pour l'air, pour dire, là, on est rendu au seuil où ils s'en vont, on arrête?

Ça va tu venir, y en a-t-il, qui gère ça?

3135

Qu'est-ce que vous faites, vous autres, à la Faune? Vous êtes obligés de faire des avis puis on ne les suit pas?

**PAR M. ROCH GAUDREAU :**

J'ai l'impression que les gens voient l'industrie minière comme ayant un impact extrêmement important et lourd sur l'ensemble du territoire.

3140

Mais effectivement, l'impact est important à l'endroit où on va jusqu'à des projets de mise en valeur avec des travaux souterrains puis l'exploitation d'une mine.

3145

Il faut bien comprendre que ce sont des territoires restreints qui, comme l'a expliqué dans sa présentation Jean, en moyenne, c'est quatre cents hectares (400 ha) pour un site minier, c'est la grandeur d'un centre d'achats; et puis exceptionnellement, comme la mine à Fermont, Bloom Lake, on a des plus grandes surfaces à deux mille hectares (2000 ha).

3150

Donc c'est très très peu de surfaces. Comparativement à l'industrie forestière qui, elle, couvre d'immenses surfaces.

3155

Il faut pas oublier que les claims au Québec sur lesquels je vous parlais tout à l'heure, on est à cent soixante mille (160 000) claims. Cent soixante mille (160 000) claims avec une moyenne de cinquante hectares (50 ha), ça représente quatre point cinq pour cent (4,5 %) du territoire québécois.

3160

Donc il y a seulement quatre point cinq pour cent (4,5 %) du territoire québécois qui fait l'objet partiellement de travaux d'exploration, parce que sur les cent soixante mille (160 000) claims, il y a peut-être juste deux mille (2000) claims qu'il y a des travaux. C'est vraiment très focalisé, là.

3165

Donc la majorité des travaux qui sont faits où la prise de claims va générer des éléments de spéculation. Quelqu'un fait une découverte, on prend des claims périphériques, on « guess », on joue à la loterie avec ça. Parce que c'est facile de prendre un claim.

3170

Et les gens après, bien, ils essaient de faire du financement, ils mettent ça dans leur paquet, dans leur propriété, dans leur portfolio et à un moment donné, bien, s'ils font du financement suffisamment, ils vont faire des petits développements. Mais c'est quoi, c'est des travaux de reconnaissance géologique, c'est des levés géologiques, des levés géophysiques, des levés aériens qui ont généralement très très peu d'impacts sur le territoire.

Alors c'est seulement lorsqu'il y a de l'activité véritablement comme des tranchées, des décapages, des forages qu'on commence à avoir une empreinte.

3175            Donc l'effet cumulatif est peut-être plus grand qu'il ne l'est en effet parce que, bon, on voit des claims qui bougent, mais finalement, c'est une petite proportion des claims sur lesquels il y a de l'impact.

3180            Puis pour être capable de mieux quantifier ça, dans la Loi sur les mines, on a apporté une modification qui va rentrer en vigueur avec les modifications réglementaires, on l'espère en janvier prochain, dans lesquelles on va exiger un compte rendu annuel des travaux.

3185            Et dans ces comptes rendus là, c'est l'ensemble des activités qui vont être listées, incluant activités de financement, recherche de partenaires ou simplement aucune activité.

3190            Et on va pouvoir véritablement avoir une image précise de ce qui se passe. Par exemple, un aménagiste, une personne qui fait de l'aménagement du territoire, ou simplement un tallyman qui veut vérifier qu'est-ce qui se passe sur le territoire, va avoir l'idée précise des activités qui ont été faites sur chacun des claims au Québec.

3195            Donc cent soixante mille (160 000) comptes rendus de travaux et ça, à chaque année.

3200            Et la façon que ça va être fait, ça va être tout simplement un formulaire très simple de cases à cocher pour que ce soit accessible à monsieur Tout-le-monde, que ce soit facile à comprendre.

3205            Et on a rajouté aussi une deuxième chose, c'est une mesure qui va obliger le dépôt de tous les travaux réalisés. Avant les travaux, ce qui était déposé, c'était pour les fins de renouvellement du titre, donc c'était dans une mécanique de renouvellement du titre.

3210            Là maintenant, on fait un lien entre la Loi sur la fiscalité minière, la Loi sur l'impôt minier et la Loi sur les mines, de façon à ce que si on donne un crédit d'impôt pour l'exploration, le montant du crédit d'impôt devra correspondre à un montant de travaux équivalent.

3215            Alors on estime qu'environ seulement quarante pour cent (40 %) des travaux sont déclarés aux travaux statutaires du Ministère. Avec cette mesure-là, cent pour cent (100 %) des travaux seront déclarés.

3220            Et on pourra donc, une fois que le décret va être passé, commencer à parler d'effets cumulatifs, parce qu'on va avoir la donnée pour le faire avec le temps.

3225            **PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

                 Paul John, vous aviez une question?

3215 **PAR LE PRÉSIDENT MURDOCH :**

Oui, j'ai une question reliée un peu à la vôtre.

3220 Mais avant que j'arrive à ça, je veux juste m'excuser d'avoir été en retard. Je voulais vraiment voir la présentation!

C'est une question pour monsieur François Martin.

3225 Je pense que vous avez mentionné la zone Indohoun, Weh-Sees Indohoun OK. Je voulais être sûr que c'était celui-là que vous avez mentionné.

3230 Parce que je trouve que les questions, on passe toujours juste à côté des questions. Et la zone Weh-Sees Indohoun, c'était justement un exercice d'essayer d'adresser ces questions-là où on parle d'un développement. On parle d'une activité, puis on essaie d'adresser tout le périphérique, tout ce qui vient avec.

3235 Et la vraie question, je ne sais pas pourquoi personne l'a dit juste comme ça, c'est la question d'accès, et le Weh-Sees Indohoun, la question que j'ai, bien, il y a deux (2) parties concernant cette zone-là.

3240 La zone a été créée à cause d'une entente entre les Cris et Hydro-Québec. C'est Hydro-Québec et les Cris qui ont payé pour avoir des agents de la faune supplémentaires à qu'est-ce qui était dans la région. Je pense que pour toute la région plus grande que la France, on en avait deux (2), je pense.

Alors avec cette entente-là, le financement des Cris, le financement d'Hydro-Québec, on a ajouté un total de cinq (5).

3245 Et la zone a existé juste pour la période de construction. Là, la construction est finie, la zone n'existe plus, les fonds des Cris puis les fonds d'Hydro-Québec sont épuisés. La zone est démantelée.

Alors, il y a deux (2) questions. Un, c'était quoi l'investissement prévu par le Ministère avant cet acte-là? C'était quoi l'investissement après?

3250 Et juste pour vous faire parvenir la question qui va suivre, quand on parle de l'activité minière, on dit, bien, c'est la superficie d'un mort, avec la construction du camp Éléonore qui a commencé il y a trois-quatre (3-4) ans, après un (1) an de construction, on a un campement de

3255 neuf cents (900) travailleurs. Juste au nord de ça, on avait un autre campement d'Hydro de cent cinquante (150) travailleurs.

Et le problème qu'on a eu, c'est sur une section de quarante kilomètres (40 km) de route, une saison, soixante-quinze (75) orignaux ont été pris et enregistrés. Alors il y a des données qui prouvent que c'était une source avec les orignaux.

3260 Ce chiffre-là, ça paraîtra jamais dans le bilan d'Hydro-Québec ni de Éléonore.

Alors qui surveille ça?

3265 Alors premièrement, la question, on parle du Plan Nord, développement du Nord, un projet, on approuve une autre mine, à part de demander peut-être à un développeur, ou dans ce cas-ci, c'est le développeur qui est venu au ministère, qui a dit, moi, je veux investir, puis je veux contribuer ça.

3270 Qu'est-ce que le Ministère fait indépendant des développeurs, ou qu'est-ce qu'il fait pour obliger le développeur de prendre ses responsabilités pour les effets secondaires de sa présence dans le territoire?

**PAR M. FRANÇOIS MARTIN :**

3275 Je serai pas en mesure de répondre à la question ici maintenant. Je vais devoir adresser la question au secteur, donc si vous permettez, demain ou dans les prochaines quarante-huit (48) heures.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Vous pourriez nous fournir la réponse, excellent.

**PAR LE PRÉSIDENT MURDOCH :**

3285 Une autre question de suite! Parce que j'ai entendu une couple de fois quand on parle de l'établissement d'une aire protégée, l'utilisation des mesures, un des grands défis qu'on a présentement, c'est la gestion de la question d'accès. Puis la phrase « dans l'intérêt du public » est soulevée très très souvent.

3290 Quand on parle de restreindre l'accès, puis on utilise l'intérêt public, ou quand on parle d'accès, c'est rare que j'ai entendu la phrase « dans l'intérêt public » pour appuyer un argument pour restreindre l'accès. C'est plutôt le contraire.

3295 À chaque fois que moi je l'ai entendu utiliser, c'était toujours dit non, on peut pas mettre une guérite, on peut pas empêcher personne d'y aller, parce que c'est dans l'intérêt public qu'on ouvre le territoire.

3300 Alors quand ça a été utilisé, je voulais savoir, c'est qui qui représente les variables, c'est où le forum, c'est quoi les critères, c'est qui qui fait la balance?

Est-ce qu'il faut ajouter plus de monde au ministère de la Faune?

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3305 Bien, ce serait peut-être une politique à demander à l'Environnement, parce que globalement, c'est l'écosystème global qui est mis en cause par cet accès public, pas seulement la faune.

Est-ce que je me trompe, madame Côté?

3310

**PAR M. ROCH GAUDREAU :**

3315 Je veux juste commencer, là. Lorsqu'on permet un développement minier, on va donc accorder, l'État va accorder un droit pour une activité minière particulière et qui va, par le fait même, exclure les autres activités, parce que ça devient incompatible.

3320 Pas pour le claim, parce que le claim, puisque c'est juste un droit exclusif d'exploration, il peut être superposé à différents types d'activités, forestière, agricole, il y a plusieurs possibilités, il n'y a pas de problème.

Et quand tu arrives dans une étape d'exploitation, là, le titre fait que si l'État consent un bail minier, il pourra pas accorder un bail de location pour une tour, une éolienne par exemple. C'est pas compatible. Donc là, c'est le premier droit d'exploitation qui va avoir la préséance.

3325 Alors l'intérêt public, c'est pour l'ensemble de la collectivité. Et c'est une notion qui évolue avec la jurisprudence.

3330 Alors l'intérêt public, c'est pour toute autre fin qui est d'intérêt public. Et c'est pour ça que dans la liste que je vous listais tout à l'heure, il y a autant des éléments reliés à des infrastructures, à des conduites souterraines, à la création de parcs de conservation, de protection, protection des eskers, ça, justement, c'est important, ce sont les sources d'eau potable, le respect des aires de protection en vertu du Règlement sur les aires de captage d'eaux souterraines.

3335 Protection des travaux de réaménagement et de restauration, pour s'assurer que les travaux de restauration minière ne soient pas défaits par d'autres activités et ainsi de suite.

Donc l'intérêt public, c'est large. Et effectivement, l'intérêt public, des fois, est plus important que l'intérêt minier.

3340 **PAR LE PRÉSIDENT MURDOCH :**

Mais l'exemple, encore, j'aimerais qu'on essaie d'aller un peu plus loin que juste parler du bail pour la mine.

3345 Je vous donne un exemple très très concret! Quand on approuve une mine, on approuve la route d'accès qui va à la mine. Alors on parle de quarante-cinquante kilomètres (40 km-50 km).

Cette route-là va passer à côté de cinq (5) lacs, six (6) lacs vierges où personne n'a jamais été. Alors on vient juste d'ouvrir l'accès à ces lacs-là.

3350 Mais on parle pas de ça. On parle juste de la mine, du droit de la mine.

3355 Parce que, pour donner un exemple concret, on a eu l'approbation ou la coopération d'une entreprise minière qui a dit, on va essayer que notre bail inclue la route. Comme ça, on peut avoir un certain contrôle de qui passe sur la route et pourquoi.

Et la réponse, c'est dans l'intérêt public, les routes qu'il vous est permis de construire pour aller avoir accès à votre site, dans l'intérêt public, c'est ouvert, et personne peut restreindre l'accès.

3360 Je comprends qu'on dise que c'est dans l'intérêt public, on va pas restreindre l'accès, mais c'est quoi la mesure pour contrôler? C'est quoi la mesure pour faire le suivi?

3365 Et quand je reviens à cet exemple-là, même je reviens au premier exemple de l'entreprise Weh-Sees Indohoun où c'était le développeur et la communauté crie qui a payé pour avoir les agents de la faune nécessaires, parce qu'on parlait de trois cents kilomètres (300 km) de route, de nouvelle route sur le territoire.

3370 Et encore, comme j'ai dit, on parle d'un territoire plus grand que la France, puis on avait juste deux (2) agents de la faune avant ça.



**PAR M. ROCH GAUDREAU :**

3375 Bien, dans les études d'impact, justement, les infrastructures d'accès font partie de l'étude d'impact. On ne se limite pas au projet minier. Si le projet minier nécessite la construction d'une route, la route va faire l'objet d'une étude d'impact.

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

3380 C'est un petit peu plus nuancé, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Alors quelle nuance apporteriez-vous, madame Côté?

3385 **PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

3390 Bien, c'est sûr que dans un projet minier, on considère tous les projets connexes, et l'impact peut être étudié. Mais il y a aussi – parce qu'on fait référence à des exemples précis que je ne connais pas – des grands tronçons de route, parce qu'il y a des seuils d'assujettissement au niveau d'une évaluation environnementale particulière pour une route.

3395 Alors au projet où on fait référence, je ne sais pas du tout s'ils étaient à l'intérieur des seuils d'assujettissement pour une évaluation environnementale ou s'ils étaient considérés comme une infrastructure soit forestière ou minière, et là, c'est traité au sens du Règlement sur les mines.

C'est pour ça que je vous dis, c'est nuancé.

3400 Mais c'est sûr que dans un projet, puis il y a eu plusieurs questions, dans un projet minier, si la route elle-même n'est pas assujettie, le projet va être étudié dans son ensemble, l'évaluation et les impacts de l'ouverture du territoire est considéré dans les études. Je sais que c'est des questions qui reviennent lorsque certains projets sont passés au COMEX entre autres, si on parle de territoire nordique.

3405 Je voulais ramener aussi, on parlait au niveau d'aires, et à savoir l'accès qui en limite. Les aires protégées ont chacune un plan de conservation qui décrit aussi l'accessibilité de ce territoire-là, s'il va être ouvert ou pas ouvert.

3410 Et ces plans de conservation là sont discutés avec les communautés et dépendent de l'intérêt à l'intérieur de la zone, mais dépendent aussi des souhaits des résultats d'évaluations.

Donc, c'est parce que j'essaie de répondre, parce qu'il y a eu plusieurs niveaux de questions, et en même temps, bon, je connais pas le projet spécifique sur lequel vous faites référence, puis en même temps, on est un petit peu réparti.

3415 Si c'est des questions de la faune, c'est la Faune, aires protégées c'est un peu nous, puis là, on est entre les deux (2), parce qu'on vient d'avoir un réaménagement de ministère, puis on danse entre les deux (2) ministères. Puis il y a aussi la Loi sur les mines.

**PAR LE PRÉSIDENT MURDOCH :**

3420 Mais c'était le projet Éléonore que honnêtement, c'est très typique, il n'y a rien d'anormal dans ce projet-là, où il y a une mine, puis il y a une route de soixante kilomètres (60 km).

3425 C'est juste qu'il y a un paradoxe entre dire que c'est dans l'intérêt public qu'on ne restreint pas l'accès au territoire catégoriquement. Tous chemins d'accès à des projets de développement sont publics.

3430 De dire ça, mais en même temps pas être capable d'identifier des mesures où est-ce qu'il y a des exemples où le gouvernement a dit, bon, cette région-là est trop achalandée, il y a trop d'activités, ce chemin-là, bon, il sera pas public, où il y aurait un certain contrôle.

3435 Alors c'est ça l'exemple que je voulais donner. Parce que quand on cite l'exemple Weh-Sees Indohoun, honnêtement, la zone n'avait aucune autorité à part de faire le suivi puis de dire, identifier quand il y avait des problèmes.

À part de ça, ils avaient aucun contrôle sur la capacité de restreindre les permis, restreindre l'accès.

3440 C'est pas compatible de dire catégoriquement chaque route est publique, c'est ouvert, et en même temps dire, bien, on fait tout ce qu'on peut pour protéger la faune. Il y a une étape ou il y a un outil que je vois pas ou qui n'est pas présent.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3445 Je voudrais, moi, faire suite à une question que traitait monsieur Gaudreau tout à l'heure, en posant la question à madame Côté.

Vous avez dit, monsieur Gaudreau, et c'est très juste, quand j'ai parlé des impacts cumulatifs sur la grande faune, vous avez dit, c'est pas seulement les mines qui ont un impact sur la grande

3450 faune, c'est beaucoup plus les mines avec d'autres choses qui peuvent s'ajouter. C'est l'impact global, et je suis entièrement d'accord avec vous. Prétendre le contraire serait difficile.

3455 Par contre, pour l'Environnement, dans la gestion et des projets, ce que je voudrais comprendre, et la question est importante, parce que c'est vous qui traitez des études d'impact, mais ça revient aussi à la Faune!

3460 Pour savoir si un projet minier, quand il s'ajoute aux autres, va déplacer la grande faune et provoquer du coup un changement dans la structure animale d'un territoire, donc le dénaturer, si la grande faune part, les grands prédateurs partent.

Alors à ce moment-là, comment allez-vous identifier les seuils de rupture dans un tel écosystème? Et est-ce que vous avez, au ministère, le souci de dire, nous allons préserver la chaîne alimentaire dans sa structure, incluant la grande faune, ou si a priori, celle-là peut se tasser?

3465 Moi, je pense que c'est important, parce que la mine n'arrive pas seulement toute seule. Il y a d'autres installations des fois dans le territoire. Mais même une mine avec ses campements, ses bancs d'emprunt, des dépotoirs, les stationnements, les aires d'entreposage, l'aéroport ou l'héliport, quand vous mettez tout ça ensemble, avec les bruits, les activités que ça génère, ça en prend pas nécessairement beaucoup plus pour tasser la grande faune sur un secteur assez important.

3470 Moi, je pense que les chasseurs ou les tallymen pourraient témoigner de ça et donner beaucoup d'exemples.

3475 Puis ça vaut aussi pour le Sud du Québec, pas juste pour le Nord. Moi, j'aimerais vraiment comprendre si vous tenez compte des seuils de rupture qui modifient la chaîne alimentaire et si, à un moment donné, vous avez un seul cas où vous avez arrêté un projet pour ne pas dénaturer un secteur?

3480 **PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Écoutez, oui, on en tient compte, parce que je vais parler, parce qu'on parle des études d'impact, dans le cadre des études d'impact, on en tient compte, parce qu'au niveau de l'évaluation environnementale, on demande avis à tous les ministères, dont avis au ministère de la Faune.

3485 Et ce qu'on attend de recevoir du ministère de la Faune, c'est ce type d'information là.

Quand vous me dites, et j'espère que là, je ferai pas une bévue en citant un cas qui n'est pas correct, mais quand vous dites, est-ce qu'il y a un exemple de projet! Je sais que présentement, il y

3490 a beaucoup de projets d'aménagement de routes forestières dans le Nord dont l'analyse est suspendue en attendant de savoir le résultat du plan de conservation du caribou.

Et ces projets-là, ça fait deux (2) ans, trois (3) ans, je pense, qu'ils sont suspendus, parce qu'on attend vraiment le Plan de rétablissement de l'aire du caribou pour pouvoir voir qu'est-ce qu'on peut donner comme suite aux projets qui étaient sur la table au niveau de routes.

Donc oui, c'est une préoccupation et oui, nous avons un exemple de projet qui est présentement suspendu parce qu'on attend de savoir qu'est-ce qui se passe avec la grande faune.

3500 **PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Puis le caribou, lui, il est mal en point, on le sait, mais est-ce que la même logique vaut dans certains cas pour les orignaux, pour le cerf, pour d'autres espèces?

3505 **PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

La même logique pourrait s'appliquer si on nous signifie, que la Faune nous signifie que vraiment, on risque d'atteindre un point de non-retour.

3510 C'est dans nos consultations qu'on fait, nous, au ministère de l'Environnement, au niveau des études d'impact, nous ne sommes pas spécialistes de tout, même si on nous fait porter un grand chapeau, on nous donne souvent beaucoup plus de responsabilités, et je dirais que des gens des fois se déchargent de leurs responsabilités sur notre dos, mais ceci dit, c'est la collaboration qu'on attend quand on fait nos consultations dans le cadre des études d'impact, nos consultations interministérielles.

3515 Entre autres spécifiquement pour la Faune, c'est un peu ce qu'on s'attend comme information de recevoir dans leurs avis. Est-ce que ce projet-là met en péril ou risque de mettre en péril une espèce mammifère!

3520 **PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Alors une petite précision, parce que j'ai quelqu'un qui voudrait poser une question.

3525 **PAR M. ROCH GAUDREAU :**

Rapidement, pour compléter! C'est pas tous les projets miniers qui sont assujettis aux études d'impact. Et pour les projets qui ne sont pas assujettis aux études d'impact, c'est plutôt un c.a. en vertu de 22 qui est émis.

3530 Et nous, évidemment, dans tous les cas, dans le Nord c'est tout, mais je parle du Québec méridional, nous, dans tous les cas, il y a une demande d'avis sectoriel qui est faite, il y a un avis régional qui est produit par le secteur de la Faune, et ce sont des éléments qui sont pris en compte.

3535 Et on a plusieurs projets qui ont été retardés pour attendre des inventaires, par exemple un projet de tourbière avec une tortue zébrée qu'on devait faire des inventaires. Le projet a été modifié, les limites ont été modifiées, ou encore abandonné dans certains cas.

Donc oui, on tient compte absolument de la faune dans les projets de développement.

3540

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Merci de la précision.

3545

Je voudrais dire qu'on va fermer le registre maintenant pour pouvoir terminer autour de cinq heures (5 h).

3550

---

**GRAEME MORIN**

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3555

J'appellerais monsieur Graeme Morin qui nous a manifesté le désir de poser une (1) ou deux (2) questions.

Bonjour monsieur.

**PAR M. GRAEME MORIN :**

3560

Bonjour tout le monde. Je vais parler en anglais pour aller plus vite. Je comprends que tout le monde, on veut aller plus rapidement!

3565

I'm a curious guy and I am going to bring it back to what was discussed yesterday about Section 24 and Section 22, and focussed on faunal resources, and I have two quick questions: we were talking about public interest with regards to areas or habitats for faunal resources and what I have you, I think it's clear, at least from the Cree perspective, from the various questions and interventions that we have had, that traplines are in their interest. Protecting their traplines are in their public interest for various reasons, and so that's question number 1:

3570 *Alors, moi, je suis un curieux de nature et je vais vous ramener à ce qui a été discuté hier*  
*concernant donc les 22 et 24... sur les ressources. J'ai deux questions rapides : on a parlé de*  
*l'intérêt public en ce qui concernait des habitats ou des zones pour les ressources et la faune, et je*  
*pense que du point de vue des Cris, à partir des questions et des interventions que nous avons*  
3575 *entendues, il est très clair que les lignes de piégeage sont dans leur intérêt. De protéger les lignes,*  
*c'est de l'intérêt public pour différentes raisons, et donc c'est la question numéro 1 :*

I want to know, I want to hear, at least, perhaps from both madame Goyer or monsieur Zayed  
or the Commission, how they feel about protecting traplines on the basis of public interest insofar  
as they are recognized in Chapter 24 and through Section 22 of the Convention. So we already  
3580 have that recognition; the traplines are there, they are the system and I am curious to know if in  
protecting a particular trapline with a particular set of faunal resources could be, the reason could  
be of public interest. So that would be question 1.

*Je voudrais savoir, je voudrais entendre peut-être de la part, peut-être de madame Goyer, de*  
3585 *monsieur Zayed ou de la commission, quel est votre sentiment par rapport à la protection des*  
*lignes de piégeage sur la base de l'intérêt public, dans la mesure où elles sont reconnues dans le*  
*chapitre 24 et protégées par l'article 22 de la Convention? Donc, on a déjà cette reconnaissance*  
*pour les lignes de piégeage qui existent, qui sont déjà en place. Alors, moi, j'aimerais savoir, je suis*  
3590 *curieux de savoir si lorsqu'il y a justement une protection particulière des lignes de piégeage avec*  
*donc des ressources, est-ce que c'est considéré comme une question d'intérêt public?*

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

I don't think this question should be forwarded to us; it should be forwarded to the  
3595 Department of Energy and Resources.

*Je ne pense pas que cette question s'adresse à nous, mais plutôt au ministère de l'Énergie*  
*et des Ressources naturelles.*

3600 **PAR M. GRAEME MORIN:**

I would like to hear, I am a curious guy, I'd like to hear it from yourself, what your opinion...

*Moi, comme je vous dis, je suis curieux, qu'est-ce que vous en pensez? J'aimerais savoir*  
3605 *votre opinion. Votre point de vue.*

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3610 Because they are the one that can interpret... they are the ones that can interpret the law in that direction. So I would like to hear you, Mr. Gaudreau, on that.

*Nous, nous sommes, nous pouvons... bien, ce sont eux qui peuvent interpréter la loi. Donc, c'est le ministère de l'Énergie, donc je vais plutôt l'adresser à monsieur Gaudreau.*

3615 **PAR M. ROCH GAUDREAU:**

Je vais me référer à mon service du contentieux, je ne me prononcerai pas là-dessus, mais il faudra adresser ça.

3620 **PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Ah, bon. Vous allez nous revenir avec la réponse? C'est ce que vous nous dites?

**PAR M. ROCH GAUDREAU :**

3625

Oui. Ça, je suis loin d'être sûr d'avoir une réponse rapide, mais en tout cas, il faudrait l'adresser.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3630

Donc, la question est claire, là, si vous la posez au contentieux c'est : «Pour un Cri, la préservation d'un *trampoline*, ça correspond à l'intérêt public». Est-ce que votre ministère est capable d'intégrer dans son système d'intérêt public, la définition que le Cri en donne?

3635 **PAR M. ROCH GAUDREAU :**

C'est clair.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3640

On s'entend.

Votre deuxième question?

3645 **PAR M. GRAEME MORIN:**

Deuxième question, encore plus rapide. On parle... well, we are talking about cumulative effects which are, from a regional, you know, they're a large area, a perspective sort of impact, I am – because we don't have a lot of experience with cumulative effect assessment on a regional scale, at least in Quebec. We have, however, created a precedent at least with some projects more to the south with SEA, Strategic Environmental Assessment.

3650

*On parle des effets cumulatifs et donc, d'un point de vue régional, donc c'est vraiment des grandes zones qui sont couvertes et on parle de l'impact à cette échelle-là. Alors, on n'a pas beaucoup d'expérience en ce qui concerne les effets cumulatifs sur le plan régional, en tout cas au Québec. On a toutefois vraiment créé un précédent avec certains projets dans le sud, notamment avec les évaluations stratégiques de l'environnement.*

3655

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3660

Okay.

**PAR M. GRAEME MORIN:**

I am again quite curious to know if, for instance, we're talking about uranium development, we are talking about impacts on faunal resources, roads, project-related development, all these sorts of things, the various issues with the other resource development industries that are – we are talking about forestry and what have you. One of the issues that is common to all these developments is access; roads primarily. We don't have a lot of experience with cumulative assessment, but we are asking ourselves here today if uranium development is a possibility or an option.

3665

3670

*Alors, moi, je suis toujours curieux de le savoir. Lorsque l'on parle du développement de l'uranium, lorsque l'on parle également de l'impact sur les différentes ressources, et cetera, le développement des structures routières et différentes questions avec également les autres industries du développement, on parlait de la foresterie, et cetera. Alors, l'une de ces questions qui se pose pour tous ces développements, c'est sur les routes d'accès, en premier lieu. On n'a pas beaucoup d'expérience en ce qui concerne les évaluations cumulatives, mais la question que nous posons aujourd'hui ici : est-ce que le développement de l'uranium est une possibilité? Une option?*

3675

3680

Why not do an SEA? We have a precedent already with *gaz de schiste* and other developments and if you look at it hierarchically, if a strategic environmental assessment is a higher order assessment, than you have project level assessment; would it not be prudent to do an SEA so that we can get an idea of what this whole issue is with development?



3685

*Alors, à ce moment-là, pourquoi ne pas faire justement cette évaluation d'impact? On a des exemples avec le gaz de schiste et d'autres développements. Et si vous regardez ceci d'un point de vue hiérarchique, si on parle ici vraiment d'une évaluation à haut niveau, est-ce que ça ne serait pas prudent de faire justement une évaluation pour savoir, donc, qu'en est-il de cette question, donc de ce développement, notamment sur les routes, parce que c'est l'élément commun?*

3690

I would propose that it could be on the roads, because that is the common element, road development; would that perhaps or help orient ourselves from a cumulative perspective? Because right now, I have never heard of a threshold, for instance, where – oh, one more project in a region that will break the camel's back. I don't, I am not aware of that information so I am curious to know if, for instance, an upstream SEA could provide us with some orientations for determining what these cumulative issues really are all about.

3695

3700

*Et peut-être qu'on pourrait mieux s'orienter d'un point de vue cumulatif. Parce que moi, je n'ai jamais entendu parler d'un seuil, par exemple, en disant : bon, le projet est dans une région, bon, ça va avoir un impact négatif sur cette autre région. Alors, je ne sais pas, une approche un petit peu en amont en termes d'évaluation pour mieux déterminer quels seront vraiment tous les effets cumulatifs.*

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3705

Madame Côté?

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

3710

On nous donne souvent le dos large de beaucoup de choses.

Bon, spécifiquement, parce que j'essayais de voir, la question est assez large, et si j'ai bien compris...

3715

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

La question, comme je la comprends, c'est : est-ce qu'une évaluation environnementale stratégique permettrait de mieux cerner les enjeux de la filière uranifère?

3720

**PAR M. GRAEME MORIN :**

Pour ensuite aider à orienter les démarches par rapport aux effets cumulatifs.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3725

Oui, pour notamment dégager les effets cumulatifs.

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

3730

Ok. Je vais être obligé de dire, je pense que le mandat qui a été donné présentement au BAPE d'étudier la filière uranifère va dans ce sens. C'est-à-dire, à savoir, est-ce qu'on a besoin d'aller plus loin après ou est-ce qu'on aura les informations!

3735

C'est un peu la première démarche que le ministre faisait pour essayer de faire la lumière sur cette filière-là.

Donc c'est présentement le travail de cette Commission, de voir un premier coup d'œil par rapport à ces impacts-là. Et probablement que ça, ses recommandations, on verra ce qu'elle va en dire.

3740

Maintenant, puis je déborderais la question. Oui, il y a une étude d'impact peut-être, mais encore là, si on dit une filière uranifère alors que vous vouliez vraiment stratégique, avoir une idée de grandeur, il y a de faire une étude spécifique, mais il y a aussi tout le système d'organisation du territoire que le Québec a mis en place, avec tous les schémas de développement régionaux, avec tous les conseils régionaux de concertation.

3745

Et ça vaut autant aussi pour le territoire conventionné où on essaie d'impliquer une démarche de réflexion pour essayer de quantifier dans l'avenir qu'est-ce qui peut être fait, qu'est-ce qui peut ne pas être fait, quels sont les seuils maximums.

3750

Là, c'est pas seulement une démarche environnementale, mais c'est toute une démarche de société.

Là, je le prends vraiment, si on veut être macro, je vous amène vraiment très macro.

3755

Et c'est l'organisation territoriale présentement avec toutes les structures nous amène, et c'est ce qu'on essaie de faire dans plusieurs niveaux de discussions, d'essayer de voir dans les schémas d'aménagement ou de développement quelle est la limite et qu'est-ce qui devrait être fait.

3760

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3765 Vous avez raison de dire qu'on ne fait pas une évaluation environnementale stratégique. Là, j'aurais été surpris moi-même d'interpréter notre mandat dans ce sens-là. Disons qu'il manque quelques données de base quant aux impacts cumulatifs.

3770 Mais si je comprends la question de monsieur, dans ce que j'en perçois d'essentiel, c'est que lui, il semble vouloir dire, il faudrait avoir une vue globale des effets cumulatifs, au moins au niveau des grandes régions du Québec, pas nécessairement pour tout le Québec. On peut prendre une grande région, puis de dire, en termes de planification du territoire, de conservation, de développement social et économique, on se fait un plan, puis on en connaît d'avance les impacts.

3775 Est-ce que c'est ce que vous voulez plus précisément?

**PAR M. GRAEME MORIN :**

3780 Absolument, absolument, parce qu'il y a des régions du Québec, écoutez, qui sont complètement différentes.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3785 Oui c'est ça. Alors voyez-vous, la vraie question, c'est au niveau des grandes régions. Est-ce que ça, cet exercice-là pourrait se faire?

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

3790 Et là, je vais vous ramener dans ma réponse macro, dans les grandes régions, parce qu'au niveau des impacts, il n'y a pas seulement l'environnement qui est concerné, mais il y a d'autres impacts, d'autres facteurs qui sont concernés.

3795 Et là, je vous amène dans mon macro. C'est un peu avec toutes les orientations du gouvernement du Québec de régionalisation des dossiers et de toutes les réflexions régionales – et là, quand je parle régionales, je parle aussi des régions territoriales, Baie-James et Nunavit.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Donc en gros le Plan Nord?

3800 **PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Oui, le Plan Nord, mais même indépendamment du Plan Nord. Le Plan Nord, bon, c'est un plan de développement, puis là, si on est vraiment macro, c'est toute la vision qu'essaie avec le Ministère, le MAMROT, avec le développement économique, d'essayer d'intégrer des planifications de développement et de schéma dans chaque région.

3805  
Puis là, c'est pas mon rôle, mais peut-être que quelqu'un qui connaît très bien, c'est madame Cyr à Chibougamau qui elle-même, avec les conseils régionaux de développement, a à développer cette vision régionale.

3810  
Et c'est sûr que le ministère de l'Environnement y participerait par rapport à ses connaissances, mais en tout cas, si je comprends votre question, là, il n'y aurait pas seulement le domaine minier, domaine même scolaire, même étendue touristique, même l'étendue, l'expansion urbaine et tout ça, qu'est-ce qu'on fait.

3815 **PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Mais je comprends de la question de monsieur, et vous me corrigerez si je me trompe, que c'est pas seulement une vision qu'il veut, c'est une mesure des impacts. Il voudrait qu'on anticipe les impacts pour savoir quand est-ce qu'on franchit les seuils indésirables, non?

**PAR M. GRAEME MORIN :**

3825 Je dirais plutôt que peut-être, c'est la question, est-ce qu'une évaluation stratégique du développement à la Baie-James, on pourrait prendre le développement routier, comme l'élément commun...

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3830 Structurant.

**PAR M. GRAEME MORIN :**

3835 ... parce que c'est commun généralement, on s'entend, est-ce que ce type d'évaluation stratégique de niveau un peu plus haut qu'au niveau du projet pourrait orienter l'évaluation des effets cumulatifs? Et parce que je dis ça, juste peut-être pour contextualiser les choses, parce qu'on sait que projet par projet, on réussit pas à évaluer les effets cumulatifs. Ça, je pense que tout le monde est d'accord là-dessus, là.

3840 C'est pour ça que je demande la question.

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

3845 Projet par projet, je veux dire, on a essayé de vouloir vous expliquer comment on faisait au niveau de la capacité support au niveau de l'eau, de voir comment on prenait en compte les impacts cumulatifs.

3850 Maintenant, oui, je vais revenir, vous parliez de la région de la Baie-James, et ça sort vraiment là de notre ministère, je pense que dans le cadre des discussions qu'il va y avoir sur le Plan Nord, le plan de développement, c'est des choses qui devront être prises en considération.

3855 Et là, ça sort vraiment au niveau du ministère, le Plan Nord est sous la responsabilité du ministère de l'Énergie et des Ressources. Et c'est sûr que c'est un dossier gouvernemental, et quand je dis gouvernemental, c'est le Québec et toutes les municipalités et toutes les structures existantes politiques et administratives existantes dans les milieux.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3860 Alors je laisserai peut-être votre question à monsieur Gaudreau pour qu'il intervienne en disant si son ministère veut aller dans cette direction?

**PAR M. ROCH GAUDREAU :**

3865 J'ai les mêmes préoccupations que Graeme, parce que j'étais sur le comité de révision de l'annexe 22 sur l'exploration.

On essaie de trouver un mécanisme, c'est vraiment pas évident d'essayer de mettre des éléments pour être capable de quantifier l'effet cumulatif.

3870 En fait, toutes les idées qui ont été lancées sont perfectibles. Mais comment le faire à l'échelle gouvernementale, le défi est très grand.

**PAR LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3875 Je vous remercie. Et ça épuise les questions, on n'a plus d'autres intervenants.

Alors on ajourne la séance, on reprend à sept heures (7 h), et ça nous donne le temps de respirer un petit peu d'ici là tout le monde, parce qu'on a une grosse journée d'enclenchée et on a encore un bon bout de chemin à faire ce soir.

3880

Alors bon souper à tout le monde.

---

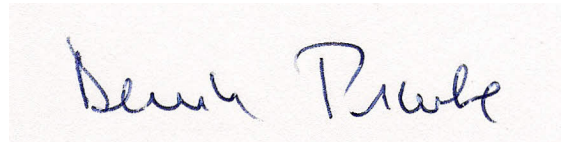
3885

SÉANCE AJOURNÉE AU 4 SEPTEMBRE 2014 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

---

3890

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

3895